

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 46 (1961)
Heft: 4 [i.e. 5]

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J.A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, mai 1961 — 46^e année — Paraît chaque mois

4

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1960

Le fait que le 17 mars déjà, l'Union était à même de révéler les résultats globaux de l'organisation Raiffeisen suisse ne fait que confirmer, une fois de plus, l'exactitude des caissiers des Caisses locales et leur degré de capacité technique. Bien que nous ayons été contraints, comme ces années passées, de prêter notre concours à la clôture des comptes annuels de l'une ou l'autre Caisses gérées par des caissiers nouvellement en charge ou retenus par la maladie, et qui n'étaient par conséquent pas à même de mener à chef cet important travail, il n'en reste pas moins que dix jours après le délai fixé du 1^{er} mars, les 1066 bouclements nous étaient parvenus.

Compte tenu de l'augmentation du nombre des Caisses et de l'accroissement constant du chiffre des bilans, donc de l'accroissement du travail, nos caissiers méritent les éloges que justifient leurs prestations et leur ponctualité. Dans sa gérance interne, notre organisation a atteint un degré de précision et de conscience des responsabilités qui ne peut que susciter la considération générale.

En ce qui concerne les résultats matériels du mouvement tout entier, ils dépassent nos pronostics pourtant très optimistes et plusieurs secteurs font ressortir des augmentations records. A fin 1960, le nombre des Caisses affiliées s'élevait à 1066, avec un effectif global de 126 188 sociétaires, chiffre en augmentation de 3041 unités (3072 en 1959). Nous considérons cet élargissement comme des plus heureux, si l'on songe que l'an dernier seules huit fondations ont pu influencer sur l'effectif des coopérateurs.

Le chiffre d'affaires global atteint 4 milliards 232 millions, révélant ainsi une augmentation de 380 millions, approximativement la même que celle de 1959. Bien que ce secteur ne revête qu'une importance secondaire, il traduit néanmoins le rôle sans

cesse croissant que nos mutualités jouent dans le trafic financier au village.

La surprise de taille révélée cette année par l'établissement de la statistique, c'est le record de la progression du chiffre global des bilans. Atteignant 1970 millions, soit près de 2 milliards de francs, ce chiffre marque l'augmentation encore jamais enregistrée de 159,57 millions, soit de 8,9 % sur l'année précédente (en 1959, 130 millions ou 7,7 %).

Dans l'histoire de notre mouvement, le bilan général, autrement dit la somme des fonds confiés, n'a jamais révélé une telle progression. Nous constatons en effet les accroissements suivants :

dépôts en compte courant	19 millions
dépôts d'épargne	111 »
avoirs en comptes de dépôts	9 »
obligations	13 »
	—

Les placements du public ont donc augmenté de 152 millions

En ajoutant l'élargissement des fonds propres et celui des passifs transitoires, nous obtenons ainsi une augmentation de bilan de 159 millions de francs.

Ce résultat des plus remarquables nous procure une satisfaction bien légitime. Il traduit simultanément la confiance grandissante dont jouissent nos Caisses.

Dans ce domaine, il est peut-être bon de préciser les quelques points suivants :

1. L'augmentation précitée du bilan global d'environ 160 millions est due, pour ainsi dire exclusivement, à l'accroissement des dépôts du public et des fonds propres.

2. Cet élargissement n'a nullement été flatté par des avances émanant de la Centrale des lettres de gage ou autres établissements similaires.

3. Les crédits de l'Union qui se chiffrent à 12 millions de francs ne représentent que 1/2 % de la somme des bilans. Par surcroît, ils sont en majeure partie couverts par des dépôts à terme. Les bilans de nos Caisses ne révèlent par conséquent aucun signe d'expansion forcée.

4. Fort heureusement, nos institutions ne sont pas le lieu de refuge de capitaux étrangers excédentaires. A l'encontre de bon nombre d'établissements bancaires, elles n'ont pratiquement pas été influencées par l'énorme afflux de capitaux qui a caractérisé le marché monétaire de ces derniers mois.

L'évolution des actifs nous renseigne sur la destination réservée à cet afflux d'argent frais. Nous constatons tout d'abord une augmentation sensible des disponibilités à vue ou facilement réalisables, compartiments qui se sont accrus de la manière suivante :

Encaisse et chèques postaux	2 millions
Avoirs à terme à la Caisse centrale	35 »
	—
au total	37 millions

En revanche, les disponibilités à vue à l'Union affichent un recul d'un million de francs, ce qui fait que la liquidité révèle un accroissement de 36 millions, comme ce fut déjà le cas pour les deux années précédentes.

La demande de prêts et crédits émanant des sociétaires s'est néanmoins manifestée de façon réjouissante et ce secteur de l'actif enregistre une progression de près de 120 millions. On note en effet les augmentations suivantes :

Crédits en compte courant	15 millions
Prêts à terme gagés	6 »
Avances aux communes et autres corporations de droit public	9 »
Créances hypothécaires	89 »

Les chiffres précités confirment l'activité déployée par les Caisses Raiffeisen dans l'octroi des prêts et crédits. L'an dernier, elles furent particulièrement sollicitées pour le financement de constructions diverses, pour l'acquisition de machines, etc.

Parmi les autres postes de l'actif, nous trouvons également le portefeuille des titres et fonds publics qui représente 16,4 millions, soit 3,1 millions de plus qu'en 1959. L'accroissement est dû pour ainsi dire exclusivement aux nouvelles parts sociales souscrites à l'Union et à la Coopérative de cautionnement.

Dans les actifs toujours, le secteur « Immeuble » affiche, avec 7,5 millions de francs, un élargissement de l'ordre d'un demi-million. Au total, 82 Caisses y participent, dont 75 possèdent un immeuble qu'elles réservent à leur propre usage ou une parcelle de terrain à bâtir, d'une valeur totale au bilan de fr. 6 935 000.—, et 7 qui détiennent d'autres immeubles pour une somme de fr. 535 000.—. Dans les bilans de nos Caisses, les 7 cas précités font figure de corps étrangers qui doivent être éliminés par la vente de ces immeubles dont la reprise était ici et là motivée par des intentions incompatibles avec le rôle des Caisses Raiffeisen.

A côté des prêts hypothécaires qui se taillent une fois de plus la part du lion avec une augmentation de près de 90 millions, celle de 9 millions qu'enregistrent les avances aux communes et autres corporations de droit public s'avère remarquable et des plus réjouissantes. C'est dire que, dans ce domaine également, les services de nos Caisses sont de plus en plus appréciés.

Le poste collecteur « Autres actifs » contient notamment les intérêts courus ainsi que les intérêts échus, impayés des comptes débiteurs. Ce compartiment a passé de 18,8 à 19,4 millions, affichant ainsi, comparativement au résultat de l'année précédente, une augmentation de 3%. Comme le volume des prêts en 1960 est de 8% plus élevé qu'en 1959, on est en droit d'admettre que les intérêts impayés accusent une nouvelle régression et qu'ils représentent proportionnellement un montant inférieur à celui que révélait le bilan précédent.

Dans les autres actifs également, les frais de fondation encore à amortir sont de l'ordre de fr. 5000.— contre fr. 7000.— en 1959. Les 28 Caisses intéressées ont donc poursuivi l'amortissement systématique de ce poste.

Les augmentations massives des divers compartiments tant de l'actif que du passif du bilan n'ont pas manqué d'entraîner logiquement un accroissement des charges et des produits du compte d'exploitation.

Le rendement du compte d'intérêts, après

Le Congrès Raiffeisen suisse

7 et 8 mai 1961

Au moment où paraît ce journal vient de se dérouler, à Lausanne, le 58^e Congrès Raiffeisen suisse, avec la participation de plus de 1800 délégués accourus de toutes les parties du pays.

Le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen » donnera un reportage complet de cette importante manifestation nationale. *La Rédaction*

majoration des recettes diverses minimes, s'accroît de fr. 973 000.— pour atteindre fr. 13 488 000.—. Il fait ressortir l'utilisation suivante :

fr. 1 634 000.—	impôts à la charge des Caisses,
fr. 3 411 000.—	frais d'administration (indemnités aux caissiers),
fr. 2 813 000.—	frais généraux et dépenses de bureau,
fr. 433 000.—	amortissements,
fr. 5 197 000.—	bénéfice,
fr. 13 488 000.—	au total.

Les impôts à la charge des Caisses sont en nouvelle augmentation de fr. 293 000.— et représentent une contribution appréciable pour le fisc. En corrélation avec l'extension des affaires, les dépenses administratives (indemnités aux caissiers, frais généraux et de bureau), se sont accrues de fr. 350 000.— en chiffre rond, accroissement d'ailleurs tout à fait normal. Les fr. 433 000.— d'amortissements opérés en 1960, comprennent plus de fr. 200 000.— à valoir sur chacun des secteurs « Immeubles » et « Mobilier ».

Après déduction des charges, le bénéfice net de fr. 5 197 000.— marque une augmentation de quelque fr. 250 000.— par rapport à celui de 1959. Bien que des plus réjouissants, l'accroissement enregistré ne correspond pas tout à fait à la progression du bilan. L'excédent d'exploitation se ressent en effet de l'augmentation affichée par les dépenses administratives, du maintien en compte à vue d'une liquidité trop importante et finalement du taux onéreux de certaines obligations de caisse, alors qu'aucune compensation n'a été possible dans les actifs.

Le versement du bénéfice intégral à la réserve porte cette dernière à quelque 86

millions de francs. Compte tenu du capital social versé, les fonds propres effectifs atteignent ainsi 99 millions, autrement dit 5,27% des fonds confiés. Pour l'ensemble des Caisses, les prescriptions de la loi fédérale sur les banques sont donc remplies. Cette proportion s'accroît à 5,65% si l'on matérialise à raison de fr. 50.— par sociétaire leur engagement solidaire avec obligation d'opérer au besoin des versements supplémentaires.

Comparativement à la situation de 1959, la relation des fonds propres a légèrement fléchi, ce qui n'a rien d'étonnant face à l'énorme augmentation du bilan, donc des fonds confiés. Il est en effet logique qu'en de telles circonstances le bénéfice ne puisse pas suivre le rythme accéléré du bilan.

La situation d'ensemble du mouvement Raiffeisen se présente sous le signe d'un remarquable renforcement que vient couronner une augmentation record de bilan. Les brillants résultats du dernier exercice traduisent la considération générale dont jouissent nos Caisses qui sont considérées à juste titre comme gardiennes avisées et prudentes de l'épargne populaire. L'accroissement massif des dépôts confiés reflète la confiance de milieux toujours plus larges de la population rurale et le bien-fondé des principes fondamentaux du système. Seule l'application fidèle de ces dispositions éprouvées est à même d'assurer le succès continu de notre organisation. Dans ce domaine, les nombreuses marques de sympathie qui nous sont témoignées lors des assemblées jubilaires ou autres manifestations sont particulièrement encourageantes.

Nous ne saurions conclure sans adresser nos sincères félicitations et nos remerciements à tous ceux qui ont coopéré à la réalisation des succès remportés.

*Extrait du rapport
de M. le directeur Egger
au Conseil d'administration.*

Chronique économique et financière

Il faut reconnaître que nos nerfs, et plus encore ceux des hommes qui président à nos destinées, sont soumis à rude épreuve par les dissensions qui ne cessent de s'aggraver parmi les nations et par les foyers d'agitation constamment ranimés. On est pourtant étonné de constater que l'activité économique peut se poursuivre sans difficultés apparentes. Et le chef d'entreprise conscient de ses responsabilités sent, chaque jour davantage, dans quelles conditions précaires le monde actuel vit. Nous sommes convaincus que seul l'effort conjugué de ceux qui veulent assurer à l'humanité malheureuse une existence de paix et de liberté pourra venir à bout de ceux qui ne songent qu'à attiser les passions et à répandre parmi les hommes des sentiments d'envie et de haine à des fins politiques. Aussi serait-il le moment qu'on se serre les coudes dans le monde occidental pour trouver la direction ferme et décidée qui a fait défaut jusqu'aujourd'hui.

Pour dépeindre le plus fidèlement possible la situation économique actuelle, nous ne saurions avoir de meilleure référence que celle du président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, M. Schwegler, qui se trouve au poste de façade pour avoir une vue d'ensemble sur les activités bancaires et commerciales et les apprécier dans leur généralité. Nous allons donc, pour cette fois, puiser l'essentiel de nos commentaires dans le rapport qu'il a présenté, le 18 mars dernier, à l'assemblée générale des actionnaires de notre institut d'émission.

La *conjoncture internationale* fait apparaître une certaine discordance : d'une part, récession économique et chômage aux Etats-Unis, d'autre part, haute conjoncture et pé-

nurie de main-d'œuvre de ce côté de l'Océan. Cette discordance dans la conjoncture internationale surprend et déconcerte alors que les échanges commerciaux s'intensifient et que les mouvements de capitaux sont libérés de restrictions. Mais force est bien de reconnaître que si l'Europe occidentale a fait des progrès inespérés, l'origine se trouve dans l'aide généreuse prêtée par les Etats-Unis pour la reconstruction et le financement. Puis, une politique de stricte discipline monétaire a rendu l'économie européenne plus compétitive sur le plan international. Les causes de dépression aux Etats-Unis étant d'origine interne, on peut espérer que l'intervention habile et prudente des pouvoirs publics saura créer les conditions d'une reprise conjoncturelle.

Un grave problème pèse encore sur l'économie mondiale : la dure réalité qu'est devenue la scission de l'*Europe occidentale*. Aucun accord, pourtant bien souhaité, n'a été réalisé entre les deux groupes, la Communauté économique européenne (CEE) et l'Association européenne de libre échange (AELE). Si quelques timides symptômes d'une volonté d'entente se laissent percevoir, on a l'impression que les points de vue se durcissent. Nous n'abandonnons néanmoins pas l'espoir qu'en dépit de toutes les difficultés une entente pourra finalement être conclue entre les deux groupes.

Il aurait été paradoxal qu'étant étroitement liée économiquement avec l'étranger, la Suisse échappât au puissant courant d'expansion qui souffle sur l'Europe occidentale. L'activité de notre économie a atteint un degré d'intensité qu'on aurait eu peine à imaginer il y a quelques années. A la fin de 1960, l'indice d'occupation de

l'industrie était de 6,8 % supérieur à celui de la fin de 1959 et dépassait de 3,4 % le niveau record enregistré en 1957. Si toutes les branches de notre économie enregistrent des taux d'occupation records, une vigueur toute particulière se manifeste dans le développement continu de la construction. Le freinage de l'expansion ne peut venir que du fait que la réserve de main-d'œuvre est pratiquement épuisée alors que l'engagement de travailleurs étrangers se heurte à des difficultés toujours plus grandes. Des chefs d'entreprises se déplacent même personnellement à l'étranger ou envoient des commissaires prospecteurs à la recherche de la main-d'œuvre indispensable.

L'évolution des prix a été relativement satisfaisante. L'indice des prix de gros a poursuivi même son léger recul. Si l'indice des prix à la consommation a néanmoins continué de monter — de 181,0 à 184,7 durant l'année 1960 — c'est de toute évidence dans l'économie interne qu'il faut en chercher les causes. La tendance à l'enchérissement du coût de la vie s'est heureusement peu à peu affaiblie depuis l'été 1960. A partir de cette époque, le taux d'enchérissement, calculé par rapport à une année auparavant, a fléchi de 2,1 % à 1,3 % en février 1961.

De pair avec l'animation de la conjoncture, le crédit bancaire bat son plein. Les prêts accordés par les banques comprises dans la statistique s'élevaient, en janvier dernier, à 30,4 milliards de francs et accusaient ainsi l'augmentation record de 3,7 milliards ou 13,7 % par rapport à janvier 1960. Du côté des fonds de tiers, les dépôts s'élevaient globalement à 23,4 milliards, soit 2,2 milliards ou 10,5 % de plus qu'en janvier 1960.

L'an dernier, le franc suisse s'est trouvé en butte aux forces des événements internationaux. A la suite de l'aggravation des tensions politiques, la Suisse est devenue le refuge de capitaux inquiets qui ont augmenté les réserves monétaires de presque 2 milliards. Un « Gentlemen's Agreement » conclu entre la banque d'émission et l'ensemble des banques a su neutraliser l'influence pernicieuse que n'aurait pas manqué d'occasionner cet afflux d'argent étranger. Ainsi, les taux sont restés à un bas niveau propre à favoriser l'écoulement naturel des disponibilités superflues.

Une nouvelle vague perturbatrice tout à fait imprévue s'est abattue chez nous, le 6 mars dernier et au cours des jours suivants, lorsque la République fédérale d'Allemagne a décidé de réévaluer le mark de 5 %. Nos réserves monétaires ont alors augmenté de 1244 millions — 200 millions pour la seule journée du 6 mars — pour atteindre 11 187 millions de francs.

UNE MÈRE TENDRE ET BONNE

« Si tu es, par la volonté de Dieu, la première éducatrice de ton enfant, tu lui donnes aussi, par la même volonté, les premiers enseignements. L'influence de toute ta personnalité sur le développement de l'esprit et du cœur de ton enfant est inexplicable. Ton sentiment t'accorde ce qu'aucun être ici-bas ne pourrait donner à ton enfant. Tu le portes dans ton cœur. Il compte sur toi à chaque instant. Il demeure en toi, tu vis en lui. Si son regard te remplit de ravissement, le tien stimule en lui joie et vie. Près de toi, il se sent bien, inexprimablement. Dans tes bras, grâce à ton amour, tout son être s'épanche librement. Grâce à toi il atteint et ennoblit toute sa nature. »

Henri Pestalozzi.

Mais les spéculateurs professionnels et leurs comparses en ont été une fois de plus pour leurs frais, le Conseil fédéral et la Banque nationale ayant déclaré, le 6 mars déjà, qu'il n'était pas question de réévaluer le franc suisse. La ferme attitude et la sagacité de nos hautes autorités ont été approuvées par l'ensemble de l'opinion publique.

Pour que l'équilibre de notre économie, interne et externe, puisse être sauvegardé, notre politique économique doit pouvoir compter, à la lumière des récents événements monétaires, sur beaucoup de sagesse et d'efforts. Et c'est en ces termes que M. le directeur Schwegler conclut son rapport :

« Fidèles à l'esprit réaliste de notre peuple, nous devons nous garder de céder à l'euphorie et de croire que l'expansion économique se poursuivra sans cesse. Il n'est écrit nulle part que nous soyons à l'abri d'un nouveau fléchissement de la conjoncture internationale. Gardons notre tête bien lucide et n'ayons pas peur de nous dire que, sur le plan international, la structure de l'économie et la politique économique sont en train de subir un changement, dont les effets sur notre pays sont encore imprévisibles. C'est pourquoi il est de notre intérêt de faire tout ce qui est possible, non seulement pour conserver, mais encore pour renforcer notre capacité de concurrence envers l'étranger et pour assurer l'avenir de notre industrie d'exportation. C'est de nos exportations que dépend la prospérité de notre économie. »

Abondant également dans les conseils de sagesse propres à éviter une utilisation excessive de notre potentiel économique et confirmant les données du directeur de la Banque nationale, M. Wahlen, président de la Confédération, dans son discours à la journée officielle de la Foire suisse d'échantillons, fait appel à tous les concours indispensables pour parer au risque de rupture de notre équilibre économique. Voici les chiffres qui étayaient son affirmation :

— « Les projets de construction prévus pour 1961 s'élèvent à plus de 8 milliards de francs (+ 11 %) ;

— les exportations de janvier 1961 ont dépassé de 24 % le niveau atteint un an auparavant ;

— l'effectif de la main-d'œuvre a augmenté de 73 650 personnes ou de 28,6 % de février 1960 à février 1961 ;

— l'effectif des travailleurs étrangers représente un cinquième de toute la main-d'œuvre. Cela est-il normal ? »

Après avoir donné des conseils de modération pour tous les secteurs de notre économie, M. Wahlen s'écrie : « N'en sommes-nous pas venus à chercher le bonheur là où il ne saurait être ? »

* * *

Le développement du mouvement Raiffeisen suisse en 1960 fait l'objet d'une étude en première place dans ce journal avec illustration par un tableau statistique en dernière page. Nous avons le droit de parler

de brillants résultats puisque l'augmentation des fonds confiés est de 160 millions ou de 8,9 %. Nos modestes instituts de crédit rural peuvent supporter la comparaison avec les banques cantonales dont la progression moyenne se monte à 8,8 %. Et l'accroissement prend toute sa valeur si l'on sait que ces 160 millions proviennent uniquement de l'épargne populaire alors que les banques ont subi l'influence de l'énorme afflux de capitaux étrangers et qu'elles peuvent recourir encore à d'autres sources telles que les emprunts publics, le Fonds de compensation de l'AVS, ou encore les Centrales de lettres de gage. Les Caisses Raiffeisen ont donc apporté leur contribution à la formation du capital-épargne et, partant, au maintien d'une situation saine et liquide sur le marché suisse de l'argent.

A propos des conditions d'intérêts, nos Caisses Raiffeisen doivent prendre note qu'aucune modification sensible n'est intervenue sur le marché monétaire et que, par conséquent, elles n'ont pas à prévoir de changement dans l'échelle des taux, telle que nous le préconisons dans notre dernière chronique. On aura donc le 2 3/4 % à l'épargne et on ne dépassera plus le 3 1/4 % pour les obligations à 5 ans de terme (3 % à 3 ans). Le taux officiel pour les prêts hypothécaires en premier rang reste à 3 3/4 %, comme d'ailleurs aussi pour les avances aux corporations de droit public.

Fx.

POUR MA MÈRE

*Il y a plus de fleurs
Pour ma mère, en mon cœur,
Que dans tous les vergers ;
Plus de merles rieurs
Pour ma mère, en mon cœur,
Que dans le monde entier ;
Et bien plus de baisers
Pour ma mère, en mon cœur,
Qu'on en pourrait donner.*

Le grand devoir des peuples occidentaux à l'égard des pays en voie de développement est de vivre pleinement leur christianisme.

F.-T. WAHLEN,
président de la Confédération

Les raiffeisenistes vaudois se retrouvent à Ollon

En ce samedi 15 avril, la sympathique bourgade d'Ollon est en proie à une fébrile animation. Les derniers préparatifs touchant l'organisation de l'assemblée de la fédération cantonale s'achèvent avec l'arrivée des délégués qui prennent d'assaut, sous l'œil complice des gendarmes, les nombreux parcs à voitures improvisés un peu partout. Pour une fois, les bannières du « 14 avril », qui ornent les édifices publics, flotteront trois jours durant, puisque la Caisse locale s'est réservée le lendemain pour célébrer le 50^e anniversaire de sa fondation.

Comme à l'accoutumée, la cordialité des contacts qui se renouent a tôt fait d'engendrer l'atmosphère sympathique qui prélude à ce genre de réunion. La bonne humeur se peint sur les visages, alors que le soleil d'avril regrette déjà ses heures supplémentaires et boude. Dans sa robe de mariée, la cime de l'Est, toute chagrinée, pudique-

ment se voile la face.

A l'horloge, la grande aiguille profite des dernières formalités administratives pour prendre sa petite avance réglementaire. Elle sera pourtant bien vite rejointe par le président, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, qui ouvre les débats devant une salle comble.

Venant de toutes les régions du Pays de Vaud, quelque 230 délégués représentant 71 des 75 Caisses que compte la fédération répondirent à l'appel du Comité cantonal. Par ailleurs, on notait la présence de nombreux invités, notamment celle de M. le conseiller d'Etat Charles Sollberger, président du Conseil d'Etat vaudois, de M. Jean Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, de M. Pierre Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin sur Morges, de M. le préfet Tauxe, de MM. les députés Anex et Veillard, de

M. André Boinnard, rédacteur du « Messager des Alpes » et de quelques autres sympathisants.

Après une allocution de bienvenue extrêmement vivante comprenant pour chacun des invités des paroles aimables et appropriées, le président présente à l'auditoire attentif la commune d'Ollon, l'une des plus vastes du canton. « Les grâces préhistoriques y ont laissé de nombreux souvenirs. Près de la gare de Saint-Triphon on a découvert des pilotis taillés qui ont dû soutenir des habitations. En 1888, des tombes ont été découvertes ; à côté des corps accroupis, des haches de bronze, des coutelas, des bracelets, des bagues, des traces de fonderie de bronze, des colliers d'ambre, etc. A Ollon, des tombeaux helvètes ; à Villy, de nombreux objets intéressants et riches en indications précieuses sur les populations préhistoriques.

La commune d'Ollon mentionnée dès le début du XIV^e siècle fut divisée jusqu'en 1874 en douze sections ou quartiers (la question des plans de quartiers prônée actuellement n'est donc pas nouvelle). On n'en connaît pas l'origine, mais les anciens coutumiers reconnaissent leur existence et leur autonomie partielle. En 1564, il fut fait un inventaire de la République d'Ollon avec ses archives, sa bannière et deux calices d'argent. Dans cette organisation fédérative, chaque quartier avait sa bourse, ses bourgeois, son fanion aux couleurs rouge et vert différemment combinées et son conseil des chefs de famille qui s'occupait des eaux, de la police rurale et des écoles. Une assemblée générale qui se réunissait au temple d'Ollon s'occupait des affaires générales et judiciaires, de la gérance des alpages, de la construction des digues et chemins et du militaire. C'est l'assemblée de 1528 qui adopta la réforme sous la pression intense de Berne. Celle de 1798, le 27 janvier, se rallia à la République lémanique et celle du 15 février de la même année, adopta la nouvelle constitution de la République helvétique ».

Après cette introduction fort goûtée, l'ordre du jour va se dérouler bon train. Sur proposition du président, MM. *Alexis Jaccoud* (Penthéréaz), *Marius Bovey* (Rougemont), *Robert Allaz* (Echallens), *William Bavet* (Rances) et *Alfred Schumacher* (Thierrens), accèdent au poste de scrutateur, après un vote unanime de l'assemblée. Puis, *M. Philippe Viallon*, secrétaire-caissier, glâne les acclamations de l'auditoire pour la rédaction fouillée du procès-verbal relatant les péripéties de l'assemblée précédente d'Yvonand.

Dans son rapport annuel, *M. Chevalley*, après avoir salué la présence des délégués de Saint-Gall, dont celle de *M. Paul Berger*,

nouveau reviseur à l'Union suisse, s'attache plus spécialement à l'activité déployée par le Comité cantonal, mettant l'accent sur ses tâches d'avenir dans le cadre de la réalisation du programme Raiffeisen.

Les comptes de la fédération qui, de l'avis pertinent du président, se portent aussi bien que le caissier, sont adoptés à l'unanimité sur proposition de *M. Duvoisin*, représentant les sections vérificatrices d'Yvonand et de Bonvillard. L'an prochain, cette mission incombera aux Caisses d'Ollon et de Noville. Par ailleurs, le *statu quo* est maintenu dans le domaine de la fixation des cotisations de 1961.

Puis vint la remise du traditionnel portefeuille aux vétérans de la cause, caissiers et membres des organes administratifs locaux comptant 25 ans d'activité. Parmi les dix bénéficiaires qui défilent tour à tour devant la tribune, sept représentent la Caisse de Penthéréaz. C'est ainsi que l'assemblée acclame :

MM. Schumacher Alfred, Thierrens.

Schneider André, Essertines s/Yverd.

Mercier Denis, Penthéréaz.

Jaccoud Alexis, Penthéréaz.

Péclard Fernand, Penthéréaz.

Simon Auguste, Penthéréaz.

Mayor Jules, Penthéréaz.

Dupuis Gustave, Penthéréaz.

Milioud René, Penthéréaz.

Borlat Gustave, Le Sépey.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la direction centrale, *M. Roland Séchaud*, délégué de l'Union, ayant analysé la structure matérielle du mouvement sur le plan national, rappelle le rôle des Caisses face à l'évolution économique du moment, puis précise les principes fondamentaux du système, en insistant plus spécialement sur la question des relations financières avec la centrale, sur celle des taux d'intérêt face à l'afflux actuel d'argent frais. Le rapporteur s'est plu à rendre un hommage mérité à la belle phalange des Caisses vaudoises à qui il souhaite prospérité et longue vie.

Enchaînant, le président du Conseil d'Etat, *M. Charles Sollberger*, apportant le

message de sympathie de l'Exécutif cantonal, dit sa joie de se retrouver en pays de connaissances. Relevant le côté bénéfique des Caisses Raiffeisen dans le domaine économique et social, le chef du Département des finances passe ensuite en revue certains problèmes d'investissement touchant l'équipement du canton, problèmes qui ne manqueront pas d'exiger les sacrifices qu'il demande au peuple vaudois de bien vouloir consentir, lui qui n'a pas connu l'impôt du sang.

Apportant le salut de la Chambre vaudoise d'agriculture, *M. Jean Chevallaz*, directeur de cet organisme de faîte, relève les immenses services rendus par les Caisses à la population rurale et loue le travail accompli dans ce domaine par les dirigeants locaux.

Au terme des délibérations, l'auditoire prend acte de l'offre généreuse des dirigeants de la Caisse de Bex revendiquant l'organisation de l'assemblée cantonale de la fédération pour 1962.

L'ordre du jour étant épuisé, le président convie les délégués à prendre l'apéritif aimablement offert par la Caisse d'Ollon dans les caves de l'Association viticole.

Au cours du banquet excellemment servi à la Grande Salle, les participants eurent le plaisir d'entendre *M. Roland Favre*, notaire et syndic d'Ollon qui, tout en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux raiffeisenistes vaudois, eut des propos fort aimables envers le président cantonal ainsi qu'envers les Caisses elles-mêmes. Puis vinrent les productions particulièrement appréciées de la fanfare *l'Echo des Alpes* et des *Gais compagnons* qui se taillèrent un succès largement mérité.

Couronnement d'une année de labeur en commun dans l'accomplissement d'une mission généreuse et librement consentie, la journée d'Ollon laissera un lumineux souvenir à tous ceux qui eurent le privilège de la vivre. Que la Caisse organisatrice trouve ici l'écho de notre reconnaissante gratitude.

Sd.

Le raiffeisenisme en marche

Comme nous le laissons entrevoir dans notre chronique de février, le vent de fondation continue à souffler en Romandie et ce sont les 3^e et 4^e Caisses nouvellement constituées au cours de deux premiers mois de cette année que nous avons le plaisir de présenter, après celles des Hauts-Gene-

veys (Neuchâtel) et de Vuissens (Fribourg).

Il est réconfortant de constater l'enthousiasme de nos populations rurales lorsqu'après avoir été orientées sur les bienfaits de l'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit, elles acquièrent la conviction de pouvoir gérer, elles seules, leurs affaires

financières, de pouvoir se libérer de l'emprise des établissements bancaires de la ville et de n'être plus tributaires de financiers avides. Les questions posées au conférencier de l'Union témoignent d'une vive intelligence pratique, du sens des affaires et du souci de pouvoir assurer une gestion et une administration aussi parfaite que possible de l'institution qu'on se propose de créer. Le propagandiste éprouve même une véritable joie de constater l'intérêt que l'auditoire porte au problème.

L'expérience de 60 ans d'activité du raiffeisenisme suisse prouve avec évidence que les dirigeants des Caisses locales peuvent, sans formations professionnelles spéciales, mais grâce à leurs compétences pratiques, en assurer la bonne marche et la prospérité constante. D'ailleurs, les opérations que traitent les Caisses Raiffeisen sur le plan du village sont en réalité fort simples. Outre cela, dirigeants et caissiers ne sont pas livrés à eux-mêmes. Ils ont derrière eux l'Union suisse qui effectue la direction supérieure, réalise l'organisation technique, exerce la révision professionnelle et assure la défense générale des intérêts du mouvement tout entier. Ils sont ainsi assistés et appuyés dès le début par une autorité compétente qui les guide, les conseille, les renseigne bénévolement. Voilà pourquoi ces institutions rurales d'épargne et de crédit travaillent et prospèrent jusque dans les villages les plus reculés de nos montagnes et de nos vallées. Au fur et à mesure que se répand le message Raiffeisen dans les communes où il n'avait pas encore été entendu, se crée en même temps, parmi les membres avides de réaliser le projet de fondation, le sentiment d'une satisfaction intense, celle de préparer l'autonomie financière des individus tout d'abord et ensuite des communautés villageoises tout entières. Tel est le témoignage que nous avons emporté, une fois de plus, des dernières fondations auxquelles il nous a été donné de prêter notre concours.

* * *

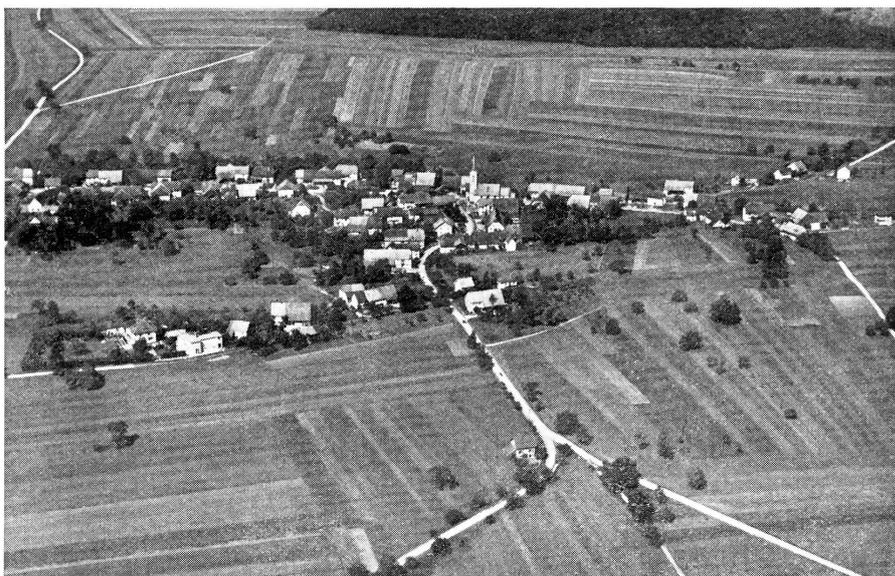
Montignez (Jura)

Cette commune de la belle Ajoie se situe à l'extrême pointe nord du Jura, à la frontière du Territoire de Belfort, non loin de la petite ville française de Delle. Du côté suisse, elle voisine avec les villages de Boncourt, Buix, Courtemâche et Cœuve qui possèdent déjà chacun leur Caisse Raiffeisen, en attendant que Dampfreux-Lugnez en prenne aussi de la graine.

Le village de Montignez, perdu dans les vergers, se pose idylliquement sur un petit plateau de verdure entouré de forêts et qui

borde la petite vallée où coule l'Allaine qui vient de Porrentruy pour aller s'engager en France. On l'atteint à pied en quelque trente minutes d'une agréable promenade débutant à la gare de Grandgourt, dans la vallée. Paysage tranquille loin des grandes voies de communication, îlot de paix, tel nous apparaît Montignez dans une campagne où domine la culture du blé.

Montignez tire son nom de sa position surélevée par rapport à la vallée. Les plus anciens actes l'appellent Montagnie, le village de la montagne. La hauteur n'en est cependant pas très prononcée puisque



Montignez

l'Allaine coule à 390 m. d'altitude tandis que le village se trouve à 430 m.

C'est à l'abbaye de Bellelay et à sa dépendance, le prieuré de Grandgourt, que Montignez doit les quelques souvenirs de son histoire. En 1170, le Seigneur du pays, Reimbald de Schpechbach, fit donation de ses biens à l'abbaye de Bellelay qui en conserva la juridiction jusqu'à ce qu'elle en fut dépouillée par les armées de la Révolution française en 1793. Le prieuré de Grandgourt était tenu par les frères de l'ordre des Prémontrés qui étaient de droit patrons et curés de Montignez. Les moines défricheurs transformèrent le pays et firent de Montignez un plateau de riches cultures. En 1346, se constitua déjà la communauté des propriétaires terriens par un acte conclu avec l'abbaye de Bellelay. Comme ses voisins, le village fut cruellement éprouvé pendant la guerre de Trente Ans. Il fut rançonné et brûlé par les Suédois. Un enfant de Montignez, le célèbre Père Imier, illustra son village par la science qu'il professa

au collège de réputation mondiale de l'abbaye de Bellelay, au collège de Porrentruy également et dans différentes hautes écoles de l'Europe. Il repose au cimetière de Montignez.

En 1660, le doyen d'Ajoie notait dans son carnet de visites 18 maisons à Montignez. En 1778, on y comptait 130 communiants. En 1804, la commune avait 215 habitants, en 1860, 358. On en compte aujourd'hui 355. C'est dire que cette population y connaît une remarquable stabilité.

A l'exception d'une seule, les 23 exploitations agricoles se groupent autour de

l'église. Fortement attachés à leur terre fertile, les propriétaires terriens ont constitué leurs coopératives agricoles, laiterie, syndicat, assurance du bétail, etc. Le village a résolu pour lui-même le problème de l'occupation de la main-d'œuvre disponible, c'est-à-dire qu'il a su prendre les mesures adéquates pour lutter contre la dépopulation : deux fabriques d'outillage de précision pour l'horlogerie et une autre de pierres fines occupent respectivement 40, 15 et 6 ouvriers. On n'y connaît pas de chômage et aucun ouvrier n'est obligé de quitter son village pour aller gagner sa vie ailleurs. Voilà bien une situation enviable. Ajoutons encore qu'on compte deux menuisiers, un charbonnier, deux épiciers, sans oublier les deux aubergistes. La vie culturelle est aussi intense au village, fanfare, chorale, etc. Toutes les conditions ne sont-elles ainsi pas remplies pour que la communauté se dote encore de l'établissement coopératif qui doit lui apporter l'autonomie financière ?

* * *

Sur l'initiative de M. le maire Gustave Moine, une conférence d'orientation fut faite le 7 février par le délégué de l'Union, M. Froidevaux. La réunion était placée sous le patronage de M. le député Sylvain Michel, de Courtedoux, président de la Fédération jurassienne, qui était accompagné de son secrétaire, M. Louis Daucourt, ancien maire de Fahy, et de M. Gilbert Petignat, président de la Caisse de Miécourt. Elle eut plein succès puisque, de la quarantaine des citoyens présents, 23 signèrent d'emblée une déclaration d'adhésion et qu'un comité provisoire fut désigné pour préparer l'assemblée constituante fixée au 22 février.

Présidée avec distinction et compétence par M. le maire Moine, et en présence du délégué de l'Union, cette assemblée de fondation adopta les statuts normaux de l'Union suisse à l'unanimité des 37 sociétaires-fondateurs et constitua les organes de la Caisse. L'équipe des dirigeants, tous citoyens dévoués à la chose publique, sera conduite par M. Marcel Moirandat, à la tête du Conseil de direction et par M. le révérend curé Monnerat, à la tête du Conseil de surveillance. Par un choix unanime et flatteur, le jeune ouvrier Bernard Terrier s'est vu confier l'importante fonction de caissier.

Et maintenant, amis raiffeisenistes de Montignez, en avant pour la conquête de votre indépendance sur le plan de l'épargne et du crédit ! Soyez les bienvenus au sein de notre Union nationale !

* * *

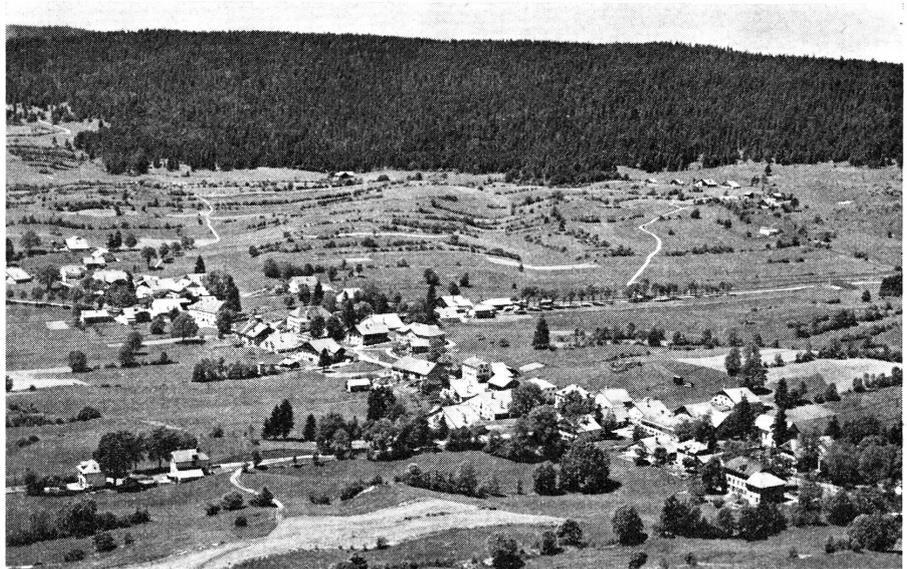
Les Bayards (Neuchâtel)

La commune des Bayards se situe également à la frontière française, mais dans le Jura neuchâtelois, non loin de la ville de Pontarlier. On la trouve à 1000 m. d'altitude en suivant la vallée de la Brévine, après avoir longé le lac des Taillères par la route qui conduit aux Verrières, région rendue célèbre par le passage de l'armée française en retraite de Bourbaki, en 1871. Très étendu, riche en forêts et pâturages, ce village comprenait autrefois deux communes, le Grand Bayard et le Petit Bayard qui fusionnèrent en 1880.

Le nom des Bayards n'a rien de commun avec le seigneur français « chevalier sans peur et sans reproche » qui se rendit célèbre au XVI^e siècle, spécialement à la bataille de Marignan. Son étymologie viendrait plutôt du mot « bailler » ou bailliage, territoire prêté ou sous la juridiction d'un bailli. Les armoiries de la commune portent la Tour Bayard avec une chaîne et deux mains tendues. Ces dernières symbolisent l'union

des deux communes tandis que la chaîne rappelle un épisode des guerres de Bourgogne : en 1476, une avant-garde de l'armée de Charles le Téméraire, cherchant la route vers Berne, aurait été arrêtée dans un défilé

me fondateur de la Caisse Raiffeisen de Couvet dont il préside le Conseil de surveillance. Une conférence d'orientation y fut faite le 11 février, par le représentant de l'Union, M. Géo Froidevaux. Par leur



Les Bayards

escarpé grâce à la bravoure des gens du lieu qui avaient barré le passage avec des chaînes sous lesquelles ils avaient allumé de grands feux.

Cette commune de 450 habitants est essentiellement agricole. On y compte une cinquantaine d'exploitations paysannes dont une quinzaine disséminées sur son vaste territoire. Comme il y a deux maisons d'école, l'une aux Bayards et l'autre à La Chaux-des-Bayards, il y a aussi deux laiteries-fromageries pour supprimer l'inconvénient des trop grandes distances, l'une au village même, l'autre aux Jordans. Une quarantaine d'ouvriers et d'ouvrières s'en vont chaque jour gagner leur vie dans les fabriques d'horlogerie à Fleurier ou de mécanique à Couvet. La gare se trouve à quelque 20 minutes de marche du village, dans la vallée qui s'amorce vers le Val-de-Travers. Le village s'enorgueillit de compter une famille de célèbres luthiers tandis que le peintre Lermite s'y est établi, attiré par la beauté des paysages et des vastes horizons.

* * *

L'initiative d'une fondation aux Bayards fut prise par le Conseil communal sous l'instigation de différents citoyens agriculteurs entraînés par leur ami, M. Armand Bourquin, industriel à Couvet, propriétaire de plusieurs fermes aux Bayards et lui-même

présence, trois raiffeisenistes de Couvet, MM. A. Bourquin, industriel, Camélique, caissier, et Erb, du Comité de direction, y apportaient leurs encouragements. Présidée avec tact et habileté par M. Pierre Chédel, président de commune, la réunion aboutit à la décision de principe de constituer une Caisse locale aux Bayards et fut suivie, le 4 mars, de l'assemblée constituante. Un excellent travail de préparation ayant été effectué par le comité provisoire présidé par M. Chédel, président de commune, secondé par le secrétaire communal, M. Marcel Giroud, cette assemblée eut plein succès. On enregistra 24 adhésions. Après l'adoption des statuts normaux et par un vote unanime qui augure bien de l'avenir parce qu'il témoigne de la bonne entente communautaire, des citoyens dévoués furent appelés aux postes de confiance. M. Jean Chédel, agriculteur au Brouillet, conduira les destinées du Comité de direction et M. Georges Erbeau, retraité, ceux du Conseil de surveillance, tandis que le facteur du village, M. Jean-Pierre Gioria se chargera de la gérance des affaires.

Et maintenant, vogue la nouvelle Caisse des Bayards dans le cadre de notre Union nationale. Qu'elle vive et qu'elle prospère pour le bien de la cité !

Fx.

Extrait des délibérations de la séance du conseil d'administration du 24 mars 1961

Le Conseil d'administration de l'Union suisse s'est réuni, le 24 mars, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Gallus Eugster, docteur en médecine vétérinaire, président.

1. Les Caisses nouvellement fondées de

Vuissens (Fribourg)

Montignez (Jura)

Les Bayards (Neuchâtel)

sont admises au sein de l'Union. Les quatre fondations intervenues en 1961 portent à 1070 le nombre des Caisses affiliées à l'Union suisse.

2. M. Egger, directeur de l'Office de revision, donne un aperçu circonstancié des résultats matériels enregistrés par les Caisses au cours de l'exercice écoulé. 1960 se concrétise, en effet, par une augmentation record des bilans de 159,6 millions. Au

31 décembre dernier, le bilan global s'élevait à 1970 millions de francs. Le bénéfice net de 5,2 millions porte les réserves à 85,9 millions, tandis que les fonds propres atteignent 98,6 millions. Les Caisses Raiffeisen suisses affichent un effectif de 126 188 sociétaires. Le chiffre d'affaires a franchi le cap des 4 milliards et s'élève à 4,2 milliards. C'est avec une légitime satisfaction que les organes supérieurs prennent connaissance de l'essor remarquable enregistré. Ils expriment leur gratitude aux dirigeants responsables et félicitent les caissiers qui se sont distingués, une fois de plus, par leurs capacités et leur promptitude exemplaires.

3. Des prêts et crédits pour une somme globale de 1,4 million de francs sont accordés aux Caisses affiliées. Dans ce domaine, la situation des Caisses est commentée par le directeur de la Caisse centrale qui précise que les dépassements de crédit ont évolué dans un cadre restreint.

4. Présenté par le directeur, M. Schwagre, le bilan de la Caisse centrale au 28 février 1961 atteint 417,3 millions, faisant ressortir ainsi, pour les deux premiers mois de l'année, une augmentation de 27,7 millions. Durant la même période, les avoirs des Caisses affiliées se sont élargis de 26,4 millions, tandis que les crédits sollicités de la centrale accusent un recul de 4,1 millions de francs. Pendant le laps de temps précité, les Caisses ont donc versé à l'Union 30,5 millions de francs.

L'évolution de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux termine cet intéressant exposé.

5. Le Conseil d'administration rejette le projet de revision des statuts présenté par une Caisse affiliée. Par un vote unanime, il confirme l'interdiction faite aux Caisses, aussi longtemps qu'elles entendent rester membres de l'Union suisse, de modifier à leur convenance les prescriptions contenues dans les statuts-type.

6. Les dernières dispositions sont prises concernant l'organisation du prochain Congrès annuel qui se déroulera, les 7 et 8 mai 1961, à Lausanne.

Extrait des délibérations de la séance du conseil d'administration de la coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Le 21 mars 1961, le Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joseph Stadelmann, vice-président.

Le rapport de l'administration présenté par le gérant, M. A. Edelmann, sous-directeur, traitant l'activité déployée par cette institution, souligne l'augmentation massive des affaires et les brillants résultats nouvellement enregistrés au cours de l'année écoulée. En 1960, en effet, 46 Caisses Raiffeisen ont demandé leur adhésion à la Coopérative qui a été sollicitée, l'an dernier, par 782 nouvelles demandes. C'est ainsi qu'elle a souscrit des engagements pour 674 prêts représentant une somme totale de fr. 5 755 000.—. A fin 1960, son engagement global était de 16,6 millions répartis sur 2615 postes. Le Conseil prend note avec satisfaction de l'heureuse évolution de cette institution autonome du mouvement Raiffeisen et se plaît à espérer que les Caisses qui n'ont pas encore eu l'occasion de col-

laborer avec la Coopérative feront désormais appel à ses services, afin de bénéficier, elles aussi, des gros avantages du cautionnement collectif.

Les comptes annuels bouclent par un excédent brut d'exploitation de fr. 78 355.10. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale, qui se tiendra à nouveau dans le cadre du prochain Congrès annuel, le dimanche 7 mai, à Lausanne, d'utiliser le montant de fr. 27 612.— à l'octroi d'un intérêt de 2% au capital social et d'attribuer le solde de fr. 50 743.10 au fonds de réserve. L'augmentation massive des engagements réclame une alimentation appropriée des fonds propres.

Sur proposition du gérant, le Conseil d'administration décide d'autoriser dorénavant la Coopérative à cautionner également des avances accordées sous forme de compte courant. Afin de respecter toutefois les prescriptions de l'article 23 des statuts, qui prévoient que tous les prêts cautionnés doivent être amortissables, le nomi-

nal du crédit consenti se réduira automatiquement, au 31 décembre, d'un montant approprié. Autrement dit, l'engagement de la Coopérative se réduira systématiquement d'autant. Dans la règle, pour les crédits en compte courant garantis par la signature de la Coopérative et une hypothèque de rang postérieur, la réduction prévue sera de l'ordre de 5% au minimum. Elle sera, en revanche, de 10% au moins, lorsque son engagement ne sera pas appuyé par une autre garantie. Par ces nouvelles dispositions, le Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement entend augmenter la capacité d'action des Caisses affiliées et, partant, les services qu'elles sont à même de rendre à leurs sociétaires.

Cette année, les parts sociales souscrites à l'époque par les débiteurs, en vertu des anciennes dispositions, seront intégralement remboursées et ne toucheront plus d'intérêt pour 1961. En conséquence, l'administration invite les caissiers qui détiendraient encore des certificats de parts sociales au nom de particuliers de bien vouloir les lui retourner, dûment acquittés. La contre-valeur de ces titres sera créditée aux Caisses par l'entremise de l'Union suisse.

UN MINISTRE DU DAHOMEY EN VISITE A L'UNION RAIFFEISEN

Le ministre de l'agriculture du Dahomey (Afrique centrale), M. Sébastien Dassi, et son conseiller technique, M. L. Piquelin, ont effectué un séjour d'information en Suisse à la suite d'une invitation en rapport avec le parrainage assumé par l'Union suisse des coopératives de consommation (USC) en faveur du Dahomey et de son développement économique.

M. le ministre Dassi est bien conscient

que le système coopératif doit puissamment contribuer à l'édification de tous les secteurs de l'économie de son pays tout neuf, qui vient d'accéder à l'indépendance après avoir été sous le protectorat français. Pays trois fois plus étendu que la Suisse, la République du Dahomey, sur le golfe de Guinée, ne compte que deux millions d'habitants et sa capitale Portonovo se situe au bord de la mer. Pays essentiellement agricole, avec un climat chaud et humide, un sol fertile, il produit les amandes, l'huile de palme, le coton, le maïs. Mais la tâche d'organisation est difficile et rencontre bien des obstacles,

car la liberté n'engendre pas de miracle. L'aide de l'Occident est vraiment nécessaire et bienvenue à ce sympathique pays.

En visite d'étude à notre Union suisse, M. le ministre Dassi a sérieusement étudié le système Raiffeisen qui doit pouvoir trouver son application dans son pays. Une abondante documentation l'aidera à trouver l'adaptation conforme à l'état de situation. Le *Message Raiffeisen* maintiendra le contact et lui apportera mensuellement l'écho de l'évolution de notre mouvement.

Fx.

Les conditions de retrait des avoirs déposés en épargne

Comme on a pu le lire dans l'extrait des délibérations des Conseils de l'Union, la Caisse centrale a, par décision du Conseil d'administration de l'Union, modifié les dispositions de remboursement prévues par le règlement d'épargne. En considération des changements intervenus sur le marché des capitaux et dans la valeur de l'argent, comme aussi dans les besoins de manutention de l'argent, en regard enfin des conditions appliquées par les autres instituts financiers, la Caisse centrale applique, dès à présent, le règlement suivant :

Les remboursements peuvent être effectués sans avis préalable jusqu'à concurrence de fr. 1000.— par mois (autrefois 500 fr.). Pour les montants plus élevés, le délai d'avertissement est fixé comme suit :

de fr. 1001.— à fr. 3000.— 1 mois de délai d'avertissement,
de fr. 3001.— à fr. 5000.— 2 mois de délai d'avertissement,
de fr. 5001.— à fr. 10 000.— 3 mois de délai d'avertissement,
à partir de fr. 10 001.— 4 mois de délai

d'avertissement.

Ces conditions sont sensiblement plus favorables que les anciennes, les montants étant approximativement doublés et les délais restreints, le délai maximal autrefois de 6 mois à partir de fr. 5001.— étant ramené à 4 mois et à partir de fr. 10 001.—. Ainsi veut-on aller au devant des désirs des déposants, leur faciliter les opérations d'argent en un mot leur rendre service.

Le règlement d'épargne de nos Caisses affiliées figure en première page intérieure de la couverture des livrets. Chaque déposant en a donc connaissance. Or, nous savons que les Caisses l'appliquent avec plus ou moins de rigidité, que plusieurs ont déjà fixé un barème plus élargi, cela pour tenir compte de l'évolution de la situation et se mettre au niveau des conditions en usage dans les banques de la région. Nous recommandons dès lors à toutes les Caisses affiliées d'étudier le problème à la lumière du règlement appliqué par la Caisse centrale.

La révision du règlement régissant le

service de l'épargne ressortit au Comité de direction. Nous verrions cependant d'un bon œil qu'elle intervienne en séance commune avec le Conseil de surveillance. Nous convions alors toutes les Caisses affiliées à prendre la décision qui s'impose. Il serait désirable que les nouvelles dispositions de remboursement soient rendues publiques par communication écrite aux déposants d'épargne lors de leur plus prochain passage à la Caisse ou par affichage très visible au local. *Mieux encore, il sera possible de se procurer à l'Union le texte imprimé de la nouvelle échelle sur papier collant à fixer dans chaque livret d'épargne, sous chiffre 2 du règlement.*

On ne modifiera pas le règlement figurant dans les livrets actuellement en circulation. En revanche, la plus prochaine édition des livrets contiendra les nouvelles conditions publiées ci-haut. Force sera donc d'appliquer le nouveau règlement dès la mise en circulation de ces livrets. Une certaine uniformité dans le service de l'épargne ne peut que créer l'harmonie au sein des Caisses affiliées, cela d'autant plus que seuls entrent en ligne de compte l'intérêt des déposants et un esprit de bons sens.

Fx

IN MEMORIAM

† Joseph RIAT, maire

président du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen d'Alle (Jura)

La Caisse de crédit mutuel et la commune d'Alle viennent de perdre un bon et fidèle serviteur en la personne de M. Joseph Riat, maire. Ses qualités, son esprit de dévouement et son dynamisme le désignent bien vite à l'attention de ses concitoyens. Il eut à cœur de faire prospérer son

village dans tous les domaines et il fut appelé à prêter son concours généreux à de nombreuses œuvres locales et de son district, en particulier à la Caisse Raiffeisen dont il présida le Conseil de surveillance de 1942 à 1947 et depuis lors le Comité de direction.

Sa mort brutale crée un vide immense dans sa commune où il laisse dans le deuil son épouse et ses deux filles. Ses funérailles émouvantes par la visible sincérité de l'émotion et du chagrin furent le témoignage de l'estime et de l'affection que portaient à M. Riat ses administrés, la Caisse Raiffei-

sen et les autorités de district.

A sa famille, nous présentons nos condoléances émues.

* * *

† William AUROY

ancien président du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen d'Orvin (Jura)

La Caisse Raiffeisen d'Orvin est endeuillée par la mort de son président-fondateur, M. William Auroy. Ce bon serviteur de la communauté a tenu les rênes de notre insti-

tution depuis sa fondation jusqu'il y a un an, l'âge et la fatigue l'obligeant à remettre le fardeau sur de plus jeunes épaules. Il aimait « sa Raiffeisen » à laquelle il consacrait tout son dévouement et son expérience. Elle bénéficia de l'influence de sa forte personnalité et de l'estime dont il jouissait. Alors que l'assemblée générale, regrettant son absence, exprimait ses sentiments de sympathie et de reconnaissance à son ancien président, les sociétaires étaient appelés, deux jours plus tard, à lui rendre les derniers devoirs.

A la famille éprouvée, nos sincères condoléances !

† Albert FAVRE

secrétaire-fondateur de la Caisse de crédit mutuel d'Essertines (Vaud)

Nous nous sentons pressés d'adresser un hommage reconnaissant à M. Albert Favre, promoteur et fondateur de notre Caisse de crédit mutuel. Secrétaire avisé et dévoué, il le fut en toute fidélité dès le début. Nous devons dire combien est grande la perte subie. Durant 31 ans, notre collaborateur de toujours nous a mis au bénéfice de ses précieuses qualités qui s'appellent dévouement total et esprit aux larges vues et pro-

fondement intègre. Qui dira jamais l'immense agrément que nous éprouvions à œuvrer auprès de sa rayonnante personne. Il est dans la vie des sociétés comme dans celle des individus des moments uniques qui résument une multitude d'efforts, d'énergie, de persévérance et de travail accomplis. Notre institution réalise, avec le souvenir de M. Favre, un de ces moments-là.

Nous adressons à la famille notre très profonde sympathie et gardons les souvenirs inoubliables de ce cher disparu.

J. D.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

FÉTIGNY (Fribourg)

La population de Fétigny accueillit lundi de nombreuses personnes invitées à participer au cinquantenaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen. C'est toujours avec joie que l'on se rend dans ce sympathique village où l'on possède à un haut degré le sens de l'hospitalité. Autorités communales et paroissiales, sociétés de musique et de chant mettent tout en œuvre pour assurer la parfaite réussite des diverses fêtes qui jalonnent la vie de cette population très unie.

C'est en février 1911 que, sous l'impulsion de M. le curé Beaud et d'une vingtaine d'hommes clairvoyants et entreprenants, fut fondée une Caisse locale de crédit mutuel. Depuis lors, l'institution s'est développée et a rendu de grands services.

La célébration de ces cinquante années d'existence donna lieu à une fête qui fait honneur à ses organisateurs et qui laissera à tous ceux qui eurent le plaisir d'y participer un lumineux souvenir. Elle débuta par une messe en souvenir des sociétaires défunts, suivie d'une séance administrative et d'un banquet.

A l'église, la société de chant se distingua sous la direction de M. Loup, brillant organiste et non moins talentueux directeur. Après l'office religieux, auquel avaient pris part les invités et la population tout entière, on se rendit sur les tombes des membres défunts afin de s'y recueillir quelques instants.

Séance administrative

M. Armand Renevey, juge au Tribunal de la Broye et président de la Caisse Raiffeisen, ouvre la séance administrative par des souhaits de bienvenue. Sous sa direction, l'ordre du jour est rapidement liquidé.

MM. Elie Joye et Claude Renevey sont désignés comme scrutateurs, mais tous les votes recueilleront l'unanimité.

Le procès-verbal de l'assemblée de 1960, fort bien rédigé par M. Hubert Goumaz, ne donne lieu à aucune remarque.

Les comptes présentés et commentés par M. Georges Renevey, caissier, font ressortir l'importance de la Caisse Raiffeisen. Ils se soldent par un bénéfice net de fr. 2075.50. C'est là un résultat réjouissant, car les prêts se font sans commission. Le but d'une caisse de crédit mutuel

est avant tout de mettre à la disposition de la population, de l'argent aux conditions les plus avantageuses. Les réserves internes de la caisse atteignent à ce jour fr. 34 293.60. Les dépôts en carnet d'épargne se montent à fr. 389 597.60. Ce chiffre, à lui seul, démontre qu'à Fétigny, village de 400 habitants, on a le sens de l'économie, et c'est très heureux. Quant au roulement annuel, il s'est monté pour le dernier exercice à fr. 576 889.15, représentant 577 opérations. Après un rapport de M. Marcel Renevey, membre du Comité de surveillance, les comptes sont approuvés avec vifs remerciements au caissier et félicitations aux organes dirigeants. M. Placide Joye est désigné comme nouveau membre du Comité de surveillance en remplacement de M. Max Sauter.

Dans son rapport annuel, M. Armand Renevey, président, émet d'intéressantes considérations sur l'économie nationale et sur l'activité de la Caisse, dont l'effectif est de 73 membres. Avant de lever la séance, M. Renevey rend un vibrant hommage de reconnaissance à M. Max Sauter, actuellement instituteur à Léchelles. Durant 28 ans, M. Sauter s'est dévoué sans compter à Fétigny, soit comme instituteur, soit comme secrétaire de la Caisse Raiffeisen, soit comme directeur de la fanfare paroissiale et de la société de chant. Ce sont des états de service qui méritent d'être signalés et qu'une population reconnaissante n'est pas prête d'oublier.

En assistant à une telle assemblée, on est frappé par l'excellent esprit de fraternité dont sont animés les coopérateurs mutualistes.

Séance jubilaire

Après une matinée si bien remplie, les membres de la « Raiffeisen » se rendent en cortège à l'auberge communale pour y prendre l'apéritif, durant lequel un beau concert leur est offert par la fanfare paroissiale et la société de chant. Bravo aux musiciens, aux chantres et à leur distingué directeur, M. Loup. A 12 h. 30, tout le monde se retrouve dans le grand garage de M. Léonard Bersier, décoré avec goût pour la circonstance. Au cours du banquet fort bien servi par M. et Mme Mora, on entend une série de discours.

M. Armand Renevey ouvre les feux oratoires. Après avoir donné connaissance d'une lettre d'excuses de M. l'abbé Seydoux, ancien curé de la paroisse, il fait l'historique de la Caisse. Le premier président en fut M. Elie Vorlet, ancien contrôleur des routes. Durant un quart de siècle, les deux comités sont restés en fonction sans changement de titulaire. M. Jules Fontaine, qui fit partie du Comité de surveillance de 1911 à

1944, est encore parmi nous aujourd'hui. Sans la maladie, nous aurions également la joie de compter au nombre des convives M. Tobie Poux, qui aurait eu certainement un plaisir tout particulier à être de la fête. Deux autres membres fondateurs sont présents à ce jubilé : MM. Germain Renevey et Arthur Lambert. A ces quatre méritants vétérans est remis un cadeau-souvenir, aux applaudissements de l'assistance. M. Armand Renevey relève ensuite le travail et le dévouement des caissiers qui se sont succédé et qui tous ont fait preuve d'une probité absolue. De sa fondation à 1939, la Caisse fut gérée par des prêtres. C'est dire que, s'occupant du bien spirituel de leurs paroisses, ces hommes de devoir n'hésiteront cependant pas à s'intéresser au bien matériel de leurs ouailles. Pour la première fois, la Caisse est confiée, en 1939, à un laïc, M. Albert Goumaz, ancien instituteur, qui l'administrera avec un zèle remarquable jusqu'à sa mort. Chacun gardera le souvenir de cet homme de bien, père modeste qui, sa vie durant, prêcha d'exemple. Son successeur fut M. l'abbé Seydoux qui, lui aussi, se distingua tant dans son apostolat que dans ses fonctions de caissier. Des félicitations et des remerciements sont également adressés à M. Raymond Renevey qui fait partie du Comité de surveillance depuis 25 ans, à M. Charles Fontaine qui, depuis 21 ans, est au service de la cause et qui est actuellement vice-président du Comité de direction, et à M. Fernand Bersier, ancien syndic de Fétigny, qui, lorsqu'il quitta le village, en était à sa 16^e année de service.

Un coup d'œil rétrospectif permet de mesurer combien grandes furent les difficultés de la Caisse en ses années de début. Aujourd'hui la Caisse est bien assise et, grâce à Dieu, nous pouvons fêter ce jubilé dans la paix. Avec la protection divine, nous irons de l'avant, dit en terminant M. Renevey, très applaudi.

M. le doyen Monnard, président cantonal des Caisses Raiffeisen, enchanté de participer à ce jubilé, félicite les organisateurs de la fête, les Comités de direction et de surveillance. Il fait un bref exposé sur les Caisses Raiffeisen du canton, mettant l'accent sur le rôle bienfaisant qu'elles jouent. Il rappelle que nous devons contribuer à promouvoir l'épargne ; la jeunesse doit être éduquée dans ce sens.

M. Bucheler, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, fait un brillant exposé sur les raisons d'être des Caisses Raiffeisen. Celles-ci déploient leur activité dans le cadre de la commune ou de la paroisse. Or, tout, en Suisse, pour avoir son véritable sens, doit être consacré par la commune, cellule fondamentale de la société. Qu'on le veuille ou non, la commune représente le dernier foyer collectif où s'exerce les droits et les libertés de la personne, elle reste le seul rempart d'un fédéralisme vivant. Puis, après avoir félicité et

remercié les Comités de direction et de surveillance, M. Bucheler remet un superbe vitrail, cadeau-souvenir de l'Union.

M. l'abbé Roulin, curé de la paroisse, est heureux d'assister à cette fête, qui constitue un événement marquant. Si l'Eglise a comme première mission de se préoccuper des questions spirituelles, elle doit aussi s'intéresser au bien-être de tous. Il demande aux jeunes de suivre l'exemple des anciens qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines pour faire du pays ce qu'il est. M. Charles Fontaine, syndic, félicite à son tour les dirigeants de la « Raiffeisen » et au nom de la commune, offre les vins d'honneur. Le R. Père Vorlet, fils de M. Elie Vorlet, premier président de la Caisse, dit sa satisfaction et relève les avantages obtenus grâce à la « Raiffeisen ». S'il est important de savoir gagner de l'argent, il est non moins important de le dépenser à bon escient, et les familles sont fortes dans la mesure où elles possèdent le sens de l'économie.

M. Oscar Joye, syndic de Montagny-la-Ville et caissier de la « Raiffeisen » de la grande paroisse de Montagny-les-Monts, transmet les félicitations et les vœux des Caisses de crédit mutuel de la Broye. M. Arthur Lambert, au nom des membres fondateurs, laisse parler son cœur et déclare avoir été extrêmement touché par les marques de la reconnaissance témoignée en ce jour. M. Fernand Bersier, ancien syndic de Fétingny, met le point final à la série des discours par une belle improvisation. Il rappelle ses souvenirs relatifs à ce cher village, où il a passé de très belles années. Les orateurs furent introduits et remerciés de la meilleure manière par M. Loup, instituteur, qui se révéla excellent major de table.

J. C.

Arconciel (Fribourg)

Arconciel, petite cité moyenâgeuse qui doit son nom au château situé dans un méandre de la Sarine et dont les pierres ont servi à rebâtir l'église paroissiale en 1786, étale ses fermes cossues au flanc d'une colline d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le plateau, le Jura et les Alpes. Ses habitants, au nombre de 336, selon le dernier recensement, s'adonnent à l'agriculture ; quelques-uns travaillent dans des ateliers de menuiserie à Treyvaux ou dans certaines industries de Fribourg proche de 10 km. Ce village pittoresque, aux confins de la Sarine, près de l'abbaye cistercienne d'Hauterive et de l'usine électrique du même nom, possède une Caisse de crédit mutuel des plus florissantes.

Le dimanche 5 mars, notre Caisse Raiffeisen tenait justement son assemblée ordinaire qui coïncidait avec le quarantième anniversaire de sa fondation.

Après les souhaits de bienvenue de M. Joseph Gross, président du Comité de direction, M. Séraphin Python, secrétaire, donna lecture du procès-verbal très bien rédigé et qui fut approuvé à l'unanimité.

Les résultats obtenus l'an dernier demeurent positifs et ne peuvent que réjouir dirigeants et sociétaires. C'est ce que firent ressortir les rapports de MM. Joseph Gross, président du Comité de direction, Alphonse Thévoz, caissier et Henri Python, président du Conseil de surveillance. En effet, la progression enregistrée par tous les secteurs du passif permet à notre bilan, qui avait fléchi en 1959 par suite de remboursement d'un compte de crédit à l'Union suisse de Saint-Gall, de franchir de justesse le cap des fr. 800 000.—. Dans les actifs, les divers compartiments sont restés plus ou moins stationnaires, à l'exception des disponibilités à vue qui se trouvent assez substantiellement alimentées par le nouvel afflux d'argent frais, disponibilités réservées en prévision des importantes demandes de prêts de fin 1960 et dont le rapport fera bénéficier la Caisse en 1961 et dans les années à venir. L'excédent

d'exploitation, de fr. 1834.30, demeure, malgré cela, satisfaisant.

Ces divers rapports prouvèrent également la bonne entente régnant entre membres dirigeants, qu'il faut remercier spécialement, eux qui assurent leurs fonctions à titre purement honorifique.

Les comptes étant approuvés à l'unanimité, le président put clore l'assemblée en remerciant tous les membres de leur attachement à la Caisse et en les invitant à la fête du 40^e anniversaire qui se déroula au café des « Trois Sapins ».

A midi, au cours d'un dîner excellemment servi par les soins de M. et Mme Wolhauser, tenanciers, et leur personnel, M. Henri Python, président du Conseil de surveillance, salua les personnalités présentes : M. le Doyen Monnard, président cantonal ; M. le curé Broillet ; M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall ; les membres fondateurs encore en vie ; les anciens membres dirigeants et caissiers, ainsi que la grande majorité des sociétaires. Il se dit heureux de retrouver toute la famille raiffeiseniste d'Arconciel, l'un des maillons de la grande chaîne suisse. Il confia ensuite les fonctions de major de table à M. Thévoz, instituteur, qui eut sa tâche facilitée par le nombre et la qualité des orateurs présents.

Après avoir évoqué la fondation de la Caisse, le 3 avril 1921, M. Joseph Gross, président du Comité de direction, cita tous les membres dirigeants et caissiers, avec la durée de leurs fonctions, ceci pour le grand plaisir des anciens, surtout ceux qui ont quitté la localité, mais que des liens solides rattachent à elle. Il les remercia tous de leur dévouement envers une institution qui est un bienfait pour la population, comme il félicita tous les sociétaires qui cherchent à développer le sens de la solidarité.

M. le doyen Monnard, président cantonal des Caisses de crédit mutuel, transmit les salutations et les remerciements du comité qu'il dirige avec distinction. Il constata l'heureux essor de notre Caisse, surtout si on le compare avec le chiffre de la population. Il montra combien sont utiles des caisses qui servent à assainir bien des situations, qui permettent de prêter surtout sur la valeur morale de l'individu, sans tenir compte de son appartenance sociale, religieuse ou politique.

Avec la précision qui lui est coutumière, M. Froidevaux expliqua le fonctionnement des caisses, la raison d'être des comités, comme il rappela les principes directeurs de telles institutions. Selon les statistiques, nous apprîmes que, depuis la fondation de la première Caisse suisse, par le curé Traber, à Bichelsee, le nombre est monté à 1070 à l'heure actuelle ; Arconciel, de par son âge, figure honorablement au 296^e rang, soit au 23^e pour le canton, sur 71 caisses. L'orateur transmit également les félicitations et les vœux du bureau central de Saint-Gall et releva les mérites du bourgmestre Raiffeisen, du curé Traber, du chanoine Victor Raemy et de M. le doyen Monnard. Tout en analysant le rôle des membres dirigeants, caissiers et sociétaires, anciens et actuels, il les remercia de la tâche qu'ils s'imposent pour le bien de la communauté tout entière.

Tout en donnant un aperçu général du développement de la Caisse, le trésorier émit quelques considérations provenant des nombres dont voici les principaux à fin 1960 : Bilan fr. 800 000.— ; roulement : fr. 1 114 000.— ; épargne : 530 000 fr. ; réserves : fr. 44 474.—.

M. le curé Broillet, en son nom personnel et au nom du Conseil paroissial, releva les mérites des membres dirigeants, présenta ses félicitations et engagea tous les sociétaires à poursuivre sans relâche cette belle entraide entre paroissiens.

Il incombait à M. Arthur Dousse de présenter les vœux du Conseil communal. Il souligna, entre autres, la bonne entente régnant entre les autorités locales et la petite banque villageoise qui a fait ses preuves depuis longtemps.

M. Louis Bulliard, agent général d'assurances, ancien membre dirigeant de la Caisse, se plut à rappeler certains souvenirs, à montrer qu'il n'y a

pas de risques à courir en suivant les consignes de l'Union. Après un tour d'horizon international, il démontra l'importance des institutions locales, la commune étant la plus parfaite cellule politique.

Un ancien caissier, M. Louis Moullet, instituteur retraité, rappela son séjour à Arconciel. Il souligna un bienfait de la Caisse, celui de garder, sans intermédiaire, un capital au village ; il se réjouit de constater que l'école primaire réussit à former des dirigeants capables. Les étrangers cherchent à avoir des institutions semblables aux nôtres, mais n'y arrivent que rarement.

Durant l'après-midi, il a été relevé, à diverses reprises, le zèle des membres des comités et des caissiers. Trois d'entre eux méritent une mention spéciale ; ce sont MM. Raphaël Dousse, qui œuvre au Comité de direction depuis 31 ans, Henri Python et Joseph Gross, les deux présidents actuels, pour près de 25 ans de labeur incessant. Quelques paroles de gratitude leur furent exprimées et un présent leur fut remis, bien modeste en comparaison des services rendus.

Notons enfin que cette sympathique fête du 40^e anniversaire fut agrémentée par les productions très applaudies d'un excellent groupe de musiciens, groupe issu de la fanfare paroissiale.

Une heureuse page de l'évolution de notre Caisse se tourne, mais son histoire continue, marquée, espérons-le, par un constant développement et surtout des services permanents au bénéfice de toute notre population.

A. T.

Assemblées ordinaires

Domdidier (Fribourg)

Les dirigeants du Crédit mutuel de Domdidier présentaient aux actionnaires, le dimanche 12 février, le 45^e rapport. En ouvrant la séance, le nouveau président du Comité de direction, M. Joseph Dubey, salua les membres des autorités communales et de nombreux sociétaires présents. Il rappela la mémoire de trois membres : M. Maurice Chardonnes, président, qui, pendant plusieurs lustres, a tenu le gouvernail ; M. Maurice Besson et Mme Léonie Chardonnes. L'assemblée se recueillit un instant et récita un « Ave » pour le repos de leur âme.

M. Vital Fornerod, secrétaire, donna ensuite lecture du procès-verbal de l'assemblée du 7 février 1960, qui retrace très fidèlement tous les points discutés. Ce document fut approuvé à l'unanimité et le président adressa, au nom de l'assemblée, ses remerciements à son auteur.

Selon le rapport substantiel du président, l'année 1960, malgré ses pluies et les difficultés de rentrer toutes les récoltes, peut être classée parmi les bonnes, et le travail des agriculteurs a été bien récompensé. La haute conjoncture industrielle de la région n'a pas, non plus, laissé d'ouvriers dans le besoin. Ces deux facteurs ont donc donné un bel essor à la caisse en 1960.

Des comptes présentés par le compétent caissier, M. Robert Godel, tirons les quelques considérations ci-après. Le Crédit mutuel de Domdidier compte 95 sociétaires, dont quatre nouveaux. Les dépôts d'épargne ont été, en 1960, de fr. 294 480.—, ce qui représente, à ce jour, 404 carnets, totalisant fr. 957 420.—. Les 994 opérations ont donné un roulement de fr. 1 467 245.—. Le compte d'exploitation a laissé un bénéfice de fr. 3322.15, et ainsi, la réserve, à fin 1960, se chiffre par fr. 60 910.—. Le dépôt à la caisse centrale est de l'ordre de fr. 186 115.—. Souhaitons que par de nouvelles tractations, constructions, industries, de nouveaux prêts soient effectués. M. Godel est félicité pour la parfaite tenue de tous les livres et le chroniqueur se permet de reprendre les termes du président du Comité de surveillance, M. Albert Godel, et qui sont à l'honneur du caissier : « Toujours prêt, toujours en ordre ».

Le secrétaire donna connaissance d'une lettre de gratitude et de félicitations de la direction à Saint-Gall, à l'adresse du caissier, pour ses 30 ans d'activité. Le président, tout en exprimant ses remerciements et ceux des sociétaires, présente à M. Godel, au nom de « Saint-Gall », un magnifique plateau dédié.

Cette assemblée, habilement présidée, s'est déroulée dans un bel esprit de concorde, et chaque sociétaire apprécia le verre de l'amitié offert par la caisse.

Paysans, artisans, ouvriers, montrez-vous solidaires, soutenez cette belle œuvre d'entraide paroissiale, qui a fait largement ses preuves et qui peut vous rendre d'utiles services dans vos besoins financiers !

M.

Dompierre (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Dompierre-Russy a tenu son assemblée annuelle jeudi 23 février.

M. Charles Musy, président du Comité de direction, conduit les débats. Après les souhaits de bienvenue à tous les sociétaires présents, il prie M. Louis Barbey de donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Dans un rapport détaillé, le président nous oriente sur la situation de la caisse, sur son activité bienfaisante, puis rend un pieux hommage à M. Emile Moura, membre fondateur, décédé tout récemment.

Les comptes de ce sixième exercice sont présentés par M. Fernand Musy, caissier. Ils accusent un roulement de fr. 410 779.— et un bénéfice de fr. 1599.—. L'épargne confirme sa marche ascendante (fr. 379 323.—). Les placements sont également en augmentation : prêts hypothécaires et autres prêts à terme, fr. 334 017.—. Ces chiffres révèlent l'essor réjouissant de notre petite banque locale et mettent bien en valeur les précieux services dont peuvent bénéficier ceux qui lui font confiance.

M. le curé Ernest Sallin, président du Conseil de surveillance, adresse tout d'abord des remerciements bien mérités au caissier, dont le travail consciencieux ne peut être rétribué à sa juste valeur, et aux membres dirigeants, qui remplissent leurs fonctions par dévouement, à titre purement honorifique. Il fait aussi remarquer que la Caisse Raiffeisen ne doit pas seulement améliorer la situation économique d'une paroisse, mais développer dans chaque village le sens de la solidarité, de l'entraide et de l'attachement à la terre.

L'assistance approuve les comptes et confirme dans leur mandat les membres sortants des deux comités. M. Charles Musy souligne, en terminant, les progrès constants de notre jeune Caisse mutuelle qui, à l'exemple des mille autres caisses locales réparties sur tout le territoire de notre pays, est un excellent établissement d'épargne et de crédit, techniquement bien organisé et soumis à la revision d'experts professionnels de l'Union Raiffeisen à Saint-Gall.

Un participant.

Les Genevez (Jura)

44 sociétaires sont présents lorsque le président, M. Raymond Voirol, ouvre l'assemblée et présente d'emblée son rapport général d'activité. Il ressort de cet exposé, fort bien fait, que notre Caisse locale continue d'avoir la confiance générale de la population, qu'elle se développe on ne peut plus normalement. Le nombre des sociétaires s'est accru d'une unité et passe à 86.

Le caissier, on ne peut plus compétent et dévoué, M. Léon Aubry, présente ensuite le bilan et le rapport de l'exercice écoulé. Citons quelques chiffres : le roulement a été de fr. 1 622 058.— et a donné lieu à 1093 opérations, contre 1027 l'année précédente ; la réserve s'élève à fr. 50 848.— et

le bénéfice à fr. 4397.—. Le caissier fait remarquer que l'épargne ne suit pas un développement constant. Elle se monte à fr. 1 044 499.— déposés sur 427 carnets.

Puis, c'est au tour de M. Antoine Rebetez, maire, de présenter le rapport du Comité de surveillance. Il est heureux de constater la bonne marche de la caisse et surtout la parfaite administration. Il se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier président, caissier et comités.

Les comptes 1960 sont ensuite adoptés à l'unanimité.

M. Edmond Rebetez est élu pour remplacer M. Alcide Gigandet, du Prédame, démissionnaire.

C'est par la distribution des intérêts des parts sociales que se termine cette belle assemblée.

Vermes (Jura)

La 17^e assemblée annuelle s'est déroulée samedi 18 février, à 20 heures, dans la salle du Restaurant Rütli, avec la belle participation de 43 membres, sous la présidence de M. Alfred Monnerat. Celui-ci a ouvert la séance par les salutations d'usage et, dans un rapport excellent, commenté l'activité de notre Caisse. Il a fait un bref tour d'horizon sur la situation économique et souligna l'activité florissante de l'institution d'épargne et de crédit.

A son tour, le caissier, M. Marcel Aubry, a commenté les différents postes des comptes 1960 et a mis en relief l'augmentation remarquable du chiffre d'affaires réalisé : le bilan s'élève à plus de fr. 550 000.— ; l'épargne accuse un total de fr. 312 792.75. Les différents prêts aux sociétaires s'élèvent à fr. 470 000.—. En outre, le roulement approche le million en 524 opérations. Le bénéfice net s'élève à fr. 2333.50 et porte ainsi la réserve à fr. 21 367.45.

Ensuite, M. Charles Fleury, président du Conseil de surveillance, remercia les membres du Comité de direction pour leur dévouement et le caissier qui s'acquitta parfaitement de sa tâche. Par un vote unanime, l'assemblée accepte les comptes et donne décharge aux organes responsables.

A l'issue de l'assemblée, la petite collation offerte mit le point final à cette belle assemblée qui laisse bien augurer de l'avenir.

M. A.

Saint-Brais (Jura)

Dimanche 26 février, notre Caisse locale tenait sa 31^e assemblée générale. Malgré un magnifique après-midi ensoleillé, invitant plutôt à la promenade, 70 membres avaient répondu présent à la convocation.

En ouvrant la séance, M. Léon Noirjean, président du Comité de direction, souhaite une cordiale bienvenue et constate avec plaisir la belle participation à l'assemblée de ce jour.

Le procès-verbal, rédigé par M. Paul Queloz, secrétaire, fait revivre le déroulement de la dernière assemblée générale. Le rapport présidentiel souligne l'activité toujours croissante de notre Caisse qui obtient de plus en plus la confiance de la population. Quatre nouveaux membres sont venus renforcer les rangs et l'effectif passe ainsi à 80. Joli résultat obtenu par notre institution, laquelle groupe deux petites communes de montagne avec à peine 380 habitants.

A son tour, le dévoué et compétent caissier, M. Mahon, présente le rapport de l'exercice écoulé. A l'aide de l'extrait de comptes remis à chaque sociétaire, il commente et explique les différents postes. De ce rapport, nous extrayons les chiffres suivants : roulement fr. 1 395 819.76 en 686 opérations. Bilan : fr. 1 101 658.45. Epargne : 835 766 fr. 25, avec une augmentation de fr. 137 218.35. Prêts hypothécaires : fr. 525 763.35. Bénéfice : fr. 2506.95. Réserves : fr. 33 265.80.

La parole est ensuite à M. le curé Walzer, président du Conseil de surveillance de notre institution. Il donne connaissance d'une lettre de l'Union de Saint-Gall, fort élogieuse, à l'adresse des dirigeants et surtout du caissier. Sur sa proposition,

les comptes 1960 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et décharge est donnée aux dirigeants.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, la discussion n'étant plus utilisée, le président lève la séance et donne rendez-vous au « Soleil » pour prendre le verre de l'amitié.

P. Q.-W.

Les Bois (Jura)

Septante-six membres de la Caisse de crédit mutuel des Bois se sont réunis en assemblée générale annuelle, au restaurant « l'Union » du Boëchet, sous la présidence de M. Albert Billat. Celui-ci souligna, dans son rapport de direction, le progrès manifeste et constant réalisé par la Caisse au cours de ce trente-sixième exercice, progrès imputable, sans conteste, à la haute conjoncture actuelle. Le nombre des sociétaires également suit la courbe ascendante. Au 31 décembre 1960, la Caisse comptait un effectif de 106 membres. Depuis cette date, il s'est encore augmenté de six unités.

L'exposé du caissier, tout émaillé de chiffres éloquentes, mit bien en relief le bilan fort enviable qu'est parvenue à réaliser la Caisse, après s'être affirmée de façon continue depuis sa fondation. Les dépôts d'épargne sont supérieurs de 109 000 francs aux retraits, et l'excédent des obligations s'élève à 10 000 francs. Comparés au résultat de l'exercice précédent, les avoirs en compte courant notent un élargissement de 131 000 francs, ce qui porte à 250 000 francs l'accroissement des fonds confiés à l'institution raiffeiseniste en 1960. Qui pourrait penser, si la certitude ne lui en était donnée, que les capitaux déposés à la Caisse locale, ont pu augmenter de un quart de million ? En 1960, le chiffre d'affaires était de 3 757 000 francs, contre 3 000 000 en 1959, et le bénéfice net a été de 5201 francs.

Ces quelques chiffres démontrent l'essor remarquable que prend notre Caisse locale et la confiance dont elle jouit parmi la population de chez nous.

M. le Doyen, président du Conseil de surveillance, en fin de rapport et sur la base des contrôles effectués, proposa à l'assemblée les résolutions suivantes :

1. Adoption des comptes annuels de 1960.
2. Attribution d'un intérêt de 5% aux parts sociales.
3. Remerciements de l'assemblée, exprimés au Comité de direction, spécialement à son président et au caissier, pour le consciencieux et fructueux travail fourni.

Et c'est par le traditionnel verre de l'amitié offert par la Caisse à ses membres, que se termina cette réconfortante assemblée.

H. B.

Bonfol (Jura)

C'est le 20 février, en la Maison communale, qu'a eu lieu la septième assemblée générale de notre banque locale. Il est 20 h. 30 lorsque le président Henri Chevrolet ouvre la séance par les souhaits de bienvenue. Des 63 membres que compte notre institution, on constate qu'il y a encore des absents qui n'ont pas présenté d'excuses et c'est devant une trentaine de sociétaires que le caissier Roger Moeschler, remplaçant le secrétaire du Conseil de surveillance, lit le procès-verbal de la dernière assemblée générale. Après le rapport du président du Comité de direction, le caissier présente les comptes du dernier exercice qui sont à nouveau très favorables. Citons seulement quelques chiffres pour illustrer la marche ascendante de notre Caisse de crédit mutuel. Le montant des dépôts s'est élevé à fr. 295 332.20, celui des prélèvements à fr. 214 241.05, faisant ressortir une augmentation du bilan de fr. 90 000.— qui s'inscrit au 31 décembre 1960 par fr. 658 133.—.

A ce jour, 317 livrets d'épargne ont été délivrés. Le bénéfice net est de fr. 1259.85, porté à la réserve qui s'élève à fr. 6009.90, avec un mouvement général dépassant le million !

R. M.

Courtedoux (Jura)

La Caisse Raiffeisen a tenu sa 29^e assemblée générale annuelle samedi soir 4 février. Une centaine de sociétaires étaient présents. Les rapports statutaires furent présentés par M. Sylvain Michel, président du Comité de direction, M. Abel Babey, caissier et M. le curé Gigon du Conseil de surveillance. Des différents rapports, nous extrayons les chiffres suivants : Le chiffre d'affaires a atteint fr. 3 100 000.— en 2264 opérations de caisse. Le bilan, en augmentation de fr. 120 000.— sur celui de l'année dernière se monte à fr. 2 273 000.—. Le compte des créanciers solde par fr. 2 131 000.—. L'épargne à elle seule atteint fr. 1 555 000.— avec 613 comptes. Le compte des débiteurs solde par la somme de fr. 2 058 000.—, dont fr. 1 675 000.— de créances hypothécaires. Le bénéfice net de l'exercice accuse le beau reliquat de fr. 10 328.—, bénéfice entièrement versé aux réserves qui bouclent par fr. 93 474.—.

Par un vote unanime et à main levée, les sociétaires acceptèrent les propositions de M. le curé Gigon ; comptes acceptés avec remerciements et décharge aux organes responsables.

En fin de séance, M. le président se plut à féliciter chaleureusement M. Joseph Bouverat qui fonctionne depuis 25 ans au Conseil de surveillance et lui remit un joli souvenir en signe de remerciements.

Réconfortante journée pour les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de notre village qui constatent un progrès réjouissant chaque année.

Et en avant pour le 30^e anniversaire de notre Caisse.

Courtételle (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée annuelle le dimanche après-midi 19 février, dans la halle de gymnastique avec une participation de 175 membres, sous la présidence de M. Louis Schindelholz.

Le rapport présidentiel souligna l'activité florissante de l'institution qui se trouve être, avec ses 254 membres, la première du Jura par le nombre de ses sociétaires. L'exposé du caissier mit en relief le bond remarquable du chiffre d'affaires réalisé en 1960 : le bilan a augmenté de fr. 420 000.— pour atteindre un total de 2 954 000 francs ; l'épargne a monté de fr. 360 000.— et accuse une somme de fr. 2 549 000.— ; les prêts hypothécaires se montent à fr. 2 275 000.—, en augmentation de fr. 332 000.—. Le bénéfice de l'exercice est de fr. 7759.— et porte la réserve à fr. 126 607.—. Ces quelques chiffres démontrent le magnifique essor de notre banque locale et la confiance dont elle jouit parmi la population laborieuse de notre village.

Quatre membres des comités : MM. François Membrez, Germain Noirjean, René Comte et André Joliat, furent réélus pour une période de quatre ans, ainsi que le caissier, M. Joseph Membrez, qui gère la caisse avec une rare compétence.

Au divers, le président présenta le projet d'une construction Raiffeisen dont les plans établis par M. Chèvre, architecte, étaient affichés dans la salle. Ce bâtiment comprendra les locaux appropriés aux diverses activités bancaires et un appartement indépendant qui pourra, au besoin, être occupé par le caissier. Le devis se monte à fr. 130 000.— et les travaux commenceront dès ce printemps.

Montfaucon (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen, qui se tint dimanche après-midi 26 février, réunissait 55 participants sur 83 sociétaires.

Le président du Conseil de surveillance, M. le révérend curé Chappuis, évoqua le souvenir du président du Comité directeur, M. Jules Rebetez, décédé en août 1960, et remercia le vice-président, M. Léon Maillard, démissionnaire pour raison d'âge, après 29 ans de précieuse collaboration. M. le curé salua ensuite le conférencier du jour, M^e Laurent Aubry, membre du comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

Le Comité de direction n'ayant plus ni président ni vice-président, M. Laurent Farine, secrétaire, voulut bien diriger la suite des débats.

M. Joseph Biétry, sen., présenta le rapport du Comité de direction, M. Marc Miserez l'exposé du caissier et M. le curé Chappuis le rapport du Comité de surveillance.

Du rapport du caissier, nous extrayons les chiffres ci-après qui démontrent la belle activité que déploie notre banque locale.

Au 31 décembre 1960, le bilan était de fr. 1 571 136.50. Les prêts hypothécaires se montent à fr. 808 637.— en 37 comptes.

L'avoire à l'Union est de fr. 373 544.—, la Caisse d'épargne fr. 1 089 713.10 en 370 carnets. Le roulement a été de fr. 2 852 829.48 en 848 opérations. Le compte d'exploitation boucle par fr. 47 374.98 avec un bénéfice de fr. 2335.16 et le fonds de réserve se monte à fr. 47 417.11.

Les membres sortants du comité furent réélus à l'unanimité : au Comité de direction : MM. Laurent Farine et Justin Veya ; au Comité de surveillance : M. Georges Frésard. Puis MM. Paul Marchand, des Montbovats, et Germain Joray, des Enfers, furent élus membres du Comité directeur.

L'assemblée nomma ensuite M. Laurent Farine président du Comité de direction qui, par esprit de solidarité, veut bien accepter cet honneur et cette charge.

La causerie de M^e Aubry intéressa vivement l'auditoire. Ce fut un cours d'instruction civique, émaillé de faits pratiques, cités à propos, avec un savoir dire de vrai connaisseur de l'esprit des habitants des Franches-Montagnes.

Boncourt (Jura)

La XIV^e assemblée annuelle s'est tenue samedi 25 février, à la Maison des Oeuvres. M. René Mathez, président du Comité de direction, ouvrit la séance et pria les nombreux membres présents d'observer une minute de silence en mémoire des sociétaires disparus.

La parole est ensuite donnée au secrétaire, M. Marcel Saner pour la lecture du protocole de la dernière assemblée qui est approuvé sans observations.

Le rapport présidentiel souligne que la Caisse est une œuvre d'utilité publique, dont le but n'est pas de réaliser des bénéfices par la spéculation, mais au contraire de vaincre l'égoïsme par la collaboration étroite de tous les sociétaires. M. René Mathez fait encore remarquer que trop souvent, en notre époque préoccupée par le gain et le rendement, nous oublions que Dieu est le maître de toutes choses et il conclut en relevant que l'analyse du chemin parcouru par notre Caisse est très réjouissante.

Il appartient ensuite au caissier M. Jean Breton, d'analyser les comptes de 1960. Il met en relief le bond remarquable du chiffre d'affaires qui est de 4 millions de francs, en 2045 opérations.

Le caissier se déclare satisfait du développement de la Caisse qui compte actuellement 200 membres (+ 5) et remercie les déposants pour leur confiance et les débiteurs pour leur ponctualité. Le bénéfice net s'élève à fr. 10 500.— et porte le fonds de réserve à fr. 100 000.—.

Par son président, M. le curé A. Brom, le Conseil de surveillance souligne la remarquable situation de la Caisse et remercie les membres du Comité de direction pour leur dévouement et le caissier M. Jean Breton, qui gère la Caisse avec une rare compétence. Par un vote unanime,

l'assemblée accepte les comptes et donne décharge aux organes responsables qui sont réélus à l'unanimité. Après l'appel des membres, pour le paiement de l'intérêt de la part sociale, la séance est levée.

Saint-Ursanne (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Saint-Ursanne a tenu, dimanche 26 février, sa 27^e assemblée générale. Un temps splendide, invitant plutôt à la promenade, n'empêcha pas environ 120 membres d'être présents dans la grande salle de l'Hôtel du Bœuf.

Le président, M. Xavier Marchand, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Le procès-verbal, rédigé par M. Eugène Girardin, secrétaire, fait revivre fidèlement le déroulement de la dernière assemblée générale.

Dans son rapport présidentiel, M. Marchand s'attache à analyser les circonstances extérieures qui ont exercé une influence sur l'économie locale durant l'année 1960 ; puis, passant à l'activité particulière de la Caisse, il constate l'évolution sans cesse croissante de cette institution.

Il appartient à la caissière de commenter les comptes de l'exercice écoulé. Nous extrayons de ce rapport les chiffres suivants : mouvement général : fr. 4 700 000.— en 3339 opérations ; somme du bilan : fr. 2 940 000.— ; épargne : 1 877 000.— (686 carnets) ; obligations : 525 000 francs ; prêts (hypothécaires et autres) : 2 600 000 francs ; membres : 238 ; bénéfice de l'exercice : fr. 14 400.— ; réserves fr. 98 000.—. Ces chiffres illustrent bien les services toujours plus grands dont peuvent bénéficier ceux qui font confiance en notre banque locale.

M. Léon Buchwalder, président du Conseil de surveillance, après lecture du rapport de cette autorité, propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables, ce qui est fait à l'unanimité.

Ensuite, chacun fait honneur à la collation offerte par la Caisse. Et l'après-midi se termine dans une ambiance très gaie et fraternelle. Quelques membres, animateurs de la partie récréative, méritent très spécialement des félicitations et des remerciements pour leurs productions choisies.

Cette assemblée aura été, une fois de plus, la vivante démonstration d'une heureuse collaboration. Dans un tel esprit, la Caisse de crédit mutuel de Saint-Ursanne ne peut manquer de prospérer.

Orsonnens (Fribourg)

Le 5 mars 1961, la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu sa 33^e assemblée générale.

Après l'approbation du procès-verbal rédigé avec soin par M. le député Pie Chammartin, le président du Comité de direction, M. G. Berset, donna lecture de son rapport. Il fit d'abord un tour d'horizon sur l'année agricole 1960, puis releva que l'année fut plutôt calme pour notre Caisse. L'effectif des membres se maintient à 84. Il y a eu 3 entrées et 3 sorties. Nous avons eu à déplorer le décès d'un de nos membres, M. Casimir Berset, et de deux anciens membres, M. l'abbé Henri Crausaz, chapelain et M. le doyen Auguste Vuarnoz, ancien curé de la paroisse. Ce fut sur son initiative exclusive que fut fondée notre Caisse en 1928. Il en assumait la gérance avec compétence durant 23 ans. (L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces défunts). Le président est heureux de relever l'augmentation des fonds confiés à notre Caisse.

C'est ce que relève également le rapport du caissier, M. Max Gremaud. Il y a plus de 40 000 francs d'augmentation en épargne et fr. 11 000.— en obligations. Le roulement a été de fr. 905 000.—.

Le bénéficiaire est modeste, fr. 2271.—, ce qui porte les réserves à fr. 46 284.—. Le bilan est de fr. 922 611.—, en augmentation de fr. 485.—. Le caissier relève la ponctualité des débiteurs à payer les intérêts. Puis il parle des achats à tempérament qui ne sont généralement pas des achats avantageux. Souvent un emprunt à la C.C.M. permettrait de faire des achats à des conditions plus favorables.

M. Phillot, président du Conseil de surveillance, se plaît à relever la bonne gestion du caissier et du Comité de direction. Il propose à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Pendant que les membres trinquent le verre de l'amitié offert par la Caisse, le président fait une petite causerie sur l'un des buts de nos Caisses, soit : l'octroi des crédits. Il relève en particulier les avantages pour les petits crédits ou crédits d'exploitation. Il est bien entendu que, quand les disponibilités le permettent, nous faisons aussi des prêts hypothécaires plus conséquents. Le président explique encore les différentes formes de crédits. Puis il relève également les inconvénients des achats à tempérament sur lesquels un projet de loi va être soumis aux chambres fédérales.

M. le curé relève les bienfaits de l'institution qui est là pour rendre service. Nos petites caisses ont de la vie par le contact de leurs dirigeants avec les sociétaires, les déposants et la population. Contrairement à la grande finance où l'on fait seulement l'échange de l'argent, il y a dans nos Caisses Raiffeisen un « échange vital ». Puis M. le curé insiste encore sur la formation nécessaire de la jeunesse.

L'assemblée est encore animée par plusieurs questions posées au sujet des objets qui viennent d'être traités. Puis la séance se termine par le paiement de l'intérêt de la part sociale.

B.

Porsel (Fribourg)

Une bonne année au service du prochain, tel était le sentiment des membres de la Caisse de crédit mutuel de Porsel, à l'issue de leur assemblée générale du mardi 21 mars, tenue en la spacieuse salle de l'Hôtel de la Fleur de Lys. En ouvrant cette 29^e assemblée, M. Joseph Dévaud, président, souhaite très aimablement la bienvenue aux sociétaires présents. Il incombe ensuite au secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel en remémore faits et impressions.

Dans un rapport très objectif, le président du Comité de direction évoque la haute conjoncture, spécialement en Suisse. Il souligne le développement de l'industrie dans les centres urbains, essor qui entraîne souvent un exode rural. Il termine en commentant la vie de la société, et relève l'esprit de solidarité et de collaboration qui y règne. M. Joseph Monney, caissier, expose clairement les comptes de l'exercice écoulé. M. Adrien Dévaud, président du Conseil de surveillance, éprouve de la satisfaction de proposer à l'assemblée l'adoption des comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

L'assistance apprit la démission du président du Comité de direction, M. Joseph Dévaud, en charge depuis près de 30 ans. Sa compréhension, son intelligence et sa clairvoyance ont été expressément précieuses à l'institution et à ses membres. L'essor de la Caisse est, pour ainsi dire, son œuvre. Tenant à soutenir chacun dans ses épreuves pécuniaires, il réalisa pleinement l'idéal de la doctrine raiffeiseniste. Pour lui exprimer sa reconnaissance, l'assemblée a désigné son fils, M. Michel Dévaud, pour le remplacer dans le comité.

M. Auxence Dévaud, vice-président, a été élu, à une forte majorité, nouveau président. Il remercia de la confiance qu'on lui accordait et pro-

mit de réaliser les idées de la charte raiffeisen. Au nom de tous, il remercia très chaleureusement le président sortant.

Les membres réélus sont : M. Pierre Monney, à Mossel, au Comité de direction, et MM. André Maillard, à Porsel, et Louis Monney, à Mossel, au Conseil de surveillance.

Pour clore cette vivante assemblée, les sociétaires de la Caisse de crédit de Porsel, dont le cercle d'activité comprend les communes de Porsel et Mossel, ont eu la bonne fortune de toucher l'intérêt de leur part sociale et de boire le verre de l'amitié.

J. P.

Saint-Martin (Fribourg)

L'assemblée générale ordinaire des membres de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Martin a eu lieu dernièrement sous la présidence de M. Antoine Molleyres, président du Comité de direction. Cet institut financier local fait partie de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, dont le siège est à Saint-Gall. Après lecture des rapports présentés par MM. Molleyres, Auguste Sonney, secrétaire du Comité de direction, et Pierre Maillard, caissier, l'assemblée approuva les comptes présentés. Ceux-ci révèlent que le dernier exercice, qui laisse un bénéfice de près de fr. 4600.—, a été le plus important quant aux opérations effectuées, puisque le chiffre d'affaires a dépassé le chiffre de deux millions et que le bilan atteint le montant de fr. 2 330 000.—.

Au cours de l'assemblée, M. l'abbé Paul Ducry, curé de la paroisse, prit la parole pour exprimer sa satisfaction des résultats obtenus et remercier tous ceux qui, au Comité de direction, travaillent pour le bien de la population.

Actuellement, la Caisse de crédit mutuel de Saint-Martin occupe le quatrième rang parmi les 56 caisses locales de la partie romande de notre canton, venant après celles de Charmey, Sâles et Marly-le-Grand.

gc.

Villars-sur-Glâne (Fribourg)

Sans vouloir relever longuement les particularités de notre commune, il est toutefois bon de préciser que son vaste territoire est formé par des agglomérations bien distinctes. C'est ainsi que le quartier dit Les Daillettes se trouve dans la circonscription de notre Caisse. Pour le touriste quel qu'il soit et qui se rend de Fribourg à Bulle par Posieux, une enseigne, faisant en sorte antichambre à celle du Pont de la Glâne, retient son attention. La salle du Café du Moléson recevait cette année les membres de notre Caisse pour leurs délibérations annuelles.

C'est à quelque trente membres sur soixante que M. Robert Roubaty, président, adressa la plus cordiale bienvenue à une manifestation dont on peut d'emblée relever qu'elle fut placée sous le signe de la reconnaissance. Après les diverses lettres d'excuse, la parole fut donnée au secrétaire pour la lecture du dernier compte rendu. Ce point statutaire liquidé et ayant donné lieu à d'agréables et encourageants souvenirs, ce fut pour l'auditoire l'occasion de prendre connaissance de l'activité du Comité de direction comme tel. M. le président Roubaty traduisit, en termes choisis et combien profonds, l'image de notre monde actuellement si bouleversé. Le rapport de direction, en faisant une incursion dans le domaine de notre économie nationale de plus en plus florissante, renseigne les sociétaires sur l'activité non moins florissante de notre encore jeune établissement d'autofinancement.

L'accroissement des membres est régulier et l'an dernier six sont venus augmenter nos rangs. Durant ce sixième exercice, le Comité de direc-

tion a tenu mensuellement séance. La participation a toujours été exemplaire : on y sent et on y vit une solidarité et une collaboration des plus parfaites. Ce rapport présidentiel rappela à la mémoire des participants le principe de la gratuité des fonctions : cette noble conception de dévouement désintéressé fait la force de notre mouvement et, qu'on le veuille ou non, notre monde aura toujours besoin d'hommes épris de sentiments humanitaires, de ce besoin de collaborer au bien de la collectivité.

C'est en remerciements à l'adresse de tous ceux qui coopèrent à l'essor réjouissant de notre Caisse que se termina ce brillant exposé : déposants toujours plus nombreux, débiteurs ponctuels et membres dévoués des comités ainsi que caissier compétent furent tous chaleureusement remerciés.

Les comptes soumis aux sociétaires par écrit furent commentés avec force détail par M. Marcel Dessarzin, caissier compétent et soucieux. Sans rapporter ici tous les chiffres qui furent communiqués, il est permis de relever une augmentation de fr. 35 000.— en épargne avec un total de 133 épargnants. Les dépôts sous forme d'obligations atteignent, voire dépassent fr. 150 000.—. Avec le renouvellement de titres échus durant l'exercice, cette rubrique du bilan s'enfle de quelque fr. 192 500.—. Le chapitre des comptes courants fut très actif. Plus de fr. 320 000.— nous furent confiés sous cette forme alors que les prélèvements furent comptabilisés par 300 000 fr.

Les fonds confiés trouvèrent leur plein emploi durant l'exercice. De nouveaux prêts hypothécaires furent consentis pour une somme d'environ fr. 220 000.—. Nos actifs sont assurés actuellement sous cette forme par environ fr. 470 000.—. Les autres prêts à terme s'élevèrent à un peu plus de fr. 45 000.—. Le mouvement fut important, atteignant plus de fr. 1 300 000.—, alors que le bilan augmente de fr. 212 000.— pour dépasser ainsi le demi-million après un peu plus de cinq ans et demi.

Après avoir remercié chacun à son tour, le caissier s'attarda à la signification du mot sociétaire. Ce qualificatif ou cet état se traduit par l'assistance aux assemblées, par l'apport de ses économies à la Caisse Raiffeisen créée pour la commune, par cette éducation familiale de l'esprit d'épargne. C'est encore et surtout répandre le bien réalisé et voulu par notre institution, les bienfaits qu'elle peut rendre. Inviter chacun dans son milieu à bénéficier des avantages de la Caisse est sans doute l'extension la plus fructueuse que les dirigeants puissent souhaiter. En conclusion, le caissier Dessarzin remercia chacun pour la compréhension, la bonne volonté et autres qualités qui facilitèrent son travail.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Irénée Mauron fit part à l'assemblée des considérations et propositions de l'organe de contrôle. Après quelques commentaires précis et justifiés, M. Mauron obtenait le vote de confiance des sociétaires : les dirigeants et caissier étaient ainsi soulagés.

La vie d'une société est toujours marquée par les dirigeants qu'elle sait se donner. Les élections revêtent alors une importance capitale pour la vie, pour la santé de notre Caisse, dira M. le président Roubaty, à l'annonce de la démission de MM. Irénée Mauron, président de surveillance, qui quitte la circonscription pour se rendre dans celle voisine de Belfaux et Julien Chassot, membre de l'organe de contrôle qui se retire pour raisons de santé. Tous deux furent remerciés pour les bons services rendus à notre Caisse et à la cause du raiffeisenisme à Villars. Sur proposition de M. Mauron, président sortant, M. Robert Clerc, jusqu'ici secrétaire de surveillance, fut élu président alors que MM. Marcel Vuadens et Antonin Mauron, ce dernier fils de M. Irénée Mauron, furent appelés à compléter l'organe de contrôle. Aucune modification n'est intervenue dans le Comité de direction.

M. Roubaty, président de direction, s'engagea

tout naturellement dans la voie des remerciements qu'il renouvela tout particulièrement à l'endroit de M. Irénée Mauron, pionnier de notre Caisse locale. D'importants et heureux souvenirs furent évoqués. M. François Macheret, syndic, releva brièvement la tâche ardue et toujours menée à bien, le dévouement infatigable et tant d'autres qualificatifs dont fit preuve sont prédecesseur à la tête de la commune. Un magnifique chaudron fut ensuite remis à M. Irénée Mauron, chaudron-souvenir sur lequel se côtoient le sens des mots fondation et reconnaissance. Courts, trop courts furent ces instants durant lesquels M. Mauron put se rendre compte de la sincérité de ses anciens administrés.

C'est en termes non moins émus que M. Mauron remercia l'assistance et qu'il félicita à son tour son successeur. Il eut des mots particulièrement choisis pour relever que s'il était l'objet de la reconnaissance de chacun il n'avait fait que son devoir dans le cas particulier. M. Mauron loucha, au contraire, le caissier Dessarzin, premier membre fondateur de la Caisse, pour tout son dévouement.

A pareille effusion de bons cœurs et de propos si empreints de reconnaissance ne pouvait que succéder le verre de l'amitié qui noue, maintient et fortifie aussi l'amour et le respect dus au dévouement à la chose publique.

Un sociétaire.

Val d'Illiez (Valais)

La Caisse Raiffeisen de Val d'Illiez a tenu, dimanche 19 mars, sa 31^e assemblée générale. Cette réunion, très fréquentée, comme toujours, a débuté par quelques mots de bienvenue de M. Bovard, président du Comité de direction.

On entendit ensuite la lecture du procès-verbal, puis les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance.

Dans son exposé, le président du Comité de direction émit tout d'abord quelques considérations générales intéressantes sur l'économie nationale et sur la situation du marché de l'argent. Il dit ensuite ce que fut l'année écoulée pour notre agriculture et parla de la situation économique locale. Il mit en garde les agriculteurs contre le danger de vendre leurs terres à des étrangers même si les prix offerts sont plus qu'intéressants. Au train où vont les choses, notre agriculture est menacée de disparition et on se demande comment, en cas de conflit international, on arriverait à assurer à la population la nourriture quotidienne. La diminution constante de nos exploitations agricoles affaiblira à tel point notre paysannerie que tout le pays en souffrira cruellement, car n'a-t-on pas toujours dit et reconnu que la paysannerie est la force morale d'une nation ? Le rapport relata l'activité du Comité et de la Caisse et se termina par des conclusions encourageantes sur l'avenir de l'institution.

M. P. Caillet-Bois, caissier, dans un rapport clair et complet, commenta les différents chiffres contenus dans la feuille de comptes remise préalablement à chaque membre.

Sur rapport et propositions du président du Conseil de surveillance, M. Alp. Défago, les comptes furent adoptés à l'unanimité.

On passa aux élections statutaires. Trois membres du Comité de direction et deux du Conseil de surveillance sortants, reçurent un nouveau témoignage de confiance en voyant leur mandat renouvelé, et M. B. Benoit-Besse fut nommé pour remplacer M. F. Descombes, décédé.

M. le président du Comité de direction remit ensuite, au nom de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, un magnifique plateau en argent dédié à chacun des trois membres suivants : M. Oscar Défago, M. Joseph Trombert et M. Paul Caillet-Bois, pour leurs 30 ans d'activité au sein de la Caisse Raiffeisen de Val d'Illiez, les deux premiers en qualité de membres du

Comité et le troisième comme caissier. M. Bovard félicita ces sociétaires méritants et les remercia pour tout le dévouement qu'ils ont consacré au service de l'idéal raiffeiseniste.

M. B.

Corbeyrier (Vaud)

En la salle du Conseil, les membres de notre petite banque locale ont tenu leurs assises annuelles, sous la présidence de M. Jean Bournoud, président.

Peu d'absents, c'est donc devant une assemblée bien revêtue que celui-ci put ouvrir cette séance en saluant chacun et procéder aux opérations usuelles, soit l'appel, la lecture du procès-verbal et la nomination des scrutateurs. Il a une pensée émue pour un membre qui n'est plus, M. Robert Nicollier ; l'assemblée se lève pour honorer sa mémoire. La maladie retient éloigné un autre membre, M. Lucien Delacrétaz, tous forment des vœux pour son rétablissement.

Les statuts portent que chaque année deux membres des organes de direction doivent être réélus ; c'était le tour pour 1961 du président et de M. Samuel Leyvraz, qui l'ont été à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée, pour la lecture des comptes, au nouveau caissier, M. Ernest Hemmer, dont on connaît la facilité à se mouvoir dans les disciplines strictes de la comptabilité, sur le terrain parfois aride des chiffres. Il le fait avec toute la clarté désirable, mettant l'accent plus particulièrement sur l'emprunt, l'épargne, le nombre éloquent des opérations durant l'exercice, l'augmentation croissante des chiffres du bilan, toutes choses que chacun connaît déjà, le libellé circonstancié en ayant été au préalable adressé à tous les membres avant la réunion. Après l'énoncé des chiffres, c'est dans le cadre d'une saine tradition le moment des rapports. Celui du président d'abord : fouillé, très complet, dans lequel il commente la marche de la Caisse qui continue à être très bonne et des cinq séances tenues par l'organe de direction ; il donne un reflet suggestif de ses travaux. Puis ce sera quelques généralités touchant à la situation économique dans le pays, la haute conjoncture, le mouvement des capitaux, le marché de l'argent, le service des intérêts et plus particulièrement la mise en évidence du développement réjouissant des Caisses Raiffeisen en général.

Des paroles élogieuses sont adressées à M. Martin, ancien caissier, qui a ouvert la voie et donné une impulsion remarquable. Nommé au Conseil de surveillance, c'est au tour de cet éminent pionnier de la première heure de rendre compte de la mission qui incombe à cet organe de contrôle. En possession d'un bagage important de connaissances techniques, ce sera donc un magistral exposé que nous entendrons sur la situation et la marche de l'institution. Il conclut en relevant la bonne entente qui règne au sein des organes de direction, ce dont, en en prenant acte, il faut se louer. Le rôle du Conseil de surveillance consiste également à ouvrir la discussion et à faire voter l'adoption des comptes. La parole n'étant plus demandée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Pour stimuler l'épargne chez les enfants, un essai va être fait et une modeste somme prévue pour récompenser les plus méritants. Il s'agit de l'occurrence d'un petit concours qui mettrait une note familiale où s'allieraient la fraîcheur des élans spontanés de la prime jeunesse et l'annonce matérialisée des premiers pas dans la vie.

Il n'y a pas de propositions individuelles, et la séance est levée à 22 heures.

Il convient de relever la sobre ordonnance des délibérations et la parfaite harmonie qui a présidé à l'organisation et au déroulement de cette constructive et captivante assemblée.

V. B.

Orzens (Vaud)

C'est après une semaine d'exceptionnel beau temps pour la saison que les membres de l'institution de crédit mutuel d'Orzens se sont réunis le samedi 11 mars, à 8h. 30, au collège.

Président avec célérité, M. W. Bellaud, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue à chacun et particulièrement à M. Alfred Meystre, ancien vice-président. Il proclame l'entrée dans la Caisse de quatre nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue et le succès. Il fait ressortir que la note prédominante de la soirée est la **Reconnaissance**. Après la lecture du procès-verbal tenu par M. René Wagnière, le président donne connaissance de l'activité des organes dirigeants de la Caisse, des progrès réalisés dans le cadre de son influence et de l'utilité incontestable de l'économie. Après avoir préalablement donné un aperçu sur la situation mondiale et sur l'économie vaudoise, il termine en invitant les sociétaires à garder les valeurs spirituelles et les faire revivre dans leur foyer.

M. Burla, caissier, donne connaissance des comptes et du bilan. Il rend hommage aux débiteurs pour leur ponctualité tout en ayant une pensée pour les déposants. Le mouvement général a été de fr. 1 247 569.—, l'épargne de 522 739 fr. 96, le bénéfice de fr. 2 803.88 et les réserves de fr. 43 029.45.

M. Henri Tacheron, président du Comité de surveillance, proclame avec éloquence la saine situation de la Caisse et remercie la direction et le caissier pour le travail fructueux et accompli avec zèle et dévouement et porte les comptes à l'approbation de l'assemblée.

Après le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, M. Gustave Chevalley renseigne les membres sur l'assurance professionnelle des chefs d'exploitation. Aux « 3 Chasseurs » les sociétaires se retrouvent pour participer à la collation traditionnelle avec films présentés par M. Addor, instituteur à Pailly, que M. Burla introduit : trois films en couleurs et sonores sur le canton d'Appenzell et son fromage réputé, sur les escales en Orient, Thaïlande, Tokio, Hong-Kong et sur la culture du tabac en Amérique.

M. Arthur Burdet, vice-président, remercie M. Addor au nom de la Caisse Raiffeisen. La Caisse de crédit mutuel a aujourd'hui une place bien marquée dans l'économie villageoise. C'est une fleur de plus dans l'ornement du village.

W. B.

Rougemont (Vaud)

Par une splendide journée, la Caisse de crédit mutuel a eu sa 14^e assemblée annuelle le 19 février, à la grande salle de l'auberge du Cheval Blanc.

Saluant une assistance nombreuse, le président Arthur Breton ouvre la séance en rappelant les décès survenus au cours de l'exercice, et prie l'assemblée de se lever pour rendre un pieux hommage aux disparus.

Après la désignation des scrutateurs, M. Marius Bovay, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est admis sans observations et avec remerciements à son auteur.

Le rapport présidentiel donne un bref aperçu de la situation internationale, nationale et locale ; il s'attarde plus spécialement sur la situation économique de la région. En effet, Rougemont est en voie d'un développement croissant, des terrains trouvent acquéreurs à des prix 30 à 40 fois plus forts sur la valeur d'un rendement agricole.

Il appartient au caissier, M. Aloïs Bertholet, de commenter les chiffres de l'exercice ; il en ressort que le roulement en 1960 était de fr. 3 340 566.91 en 2181 opérations. Le bilan s'élève à fr. 1 665 094.74 en augmentation d'environ fr. 200 000.— et le fonds de réserve est à quelques francs près de fr. 40 000.—. Ce rap-

porteur est chaudement applaudi.

En l'absence du président du Conseil de surveillance, M. Charly Duperrex, secrétaire, donne connaissance du rapport de M. Ch. Yersin, président, dont les conclusions font apparaître l'excellente marche de la Caisse grâce aux compétences du caissier. Les comptes soumis à l'approbation de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.

Le septième objet de l'ordre du jour est abordé; le président informe l'assemblée qu'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 19 des statuts, et se déclare démissionnaire avec d'autres membres du Comité de direction. L'assemblée, par acclamation, réélit les membres sortants.

Aux propositions individuelles, M. le syndic Oesch se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier caissier, Comité de direction et Conseil de surveillance pour tout le travail accompli sans bruit et avec un esprit de dévouement.

Par un procédé ingénieux du caissier, copié sans doute sur solde versée à la troupe, chaque participant reçoit une enveloppe contenant l'intérêt de la part sociale auquel s'ajoute quelques sous pour satisfaire au désir du palais du membre présent.

A la suite d'une discussion amorcée sur l'extension de Rougemont, M. le syndic, qui est à la fois vice-président du Conseil d'administration du téléphérique, offre une montée à la Videmarnette.

C'est sous les reflets dorés d'un soleil au déclin, que le groupement se trouve à 2200 m. d'altitude pour contempler le panorama des Alpes dans toute sa grandeur. Plus d'un a pensé à la création et s'est inspiré du psaume 103 pour dire dans son cœur: « Mon âme, bénis l'Eternel et n'oublie aucun de ses bienfaits ».

Le départ de la dernière cabine, annoncé pour 18 heures, oblige les participants à abandonner le site merveilleux pour gagner la demeure du secrétaire du Conseil de surveillance, où le fils du syndic, horticulteur diplômé, doublé de l'art photographique, fait passer sur l'écran la flore de son établissement et des vues surprenantes des montagnes et des chalets avoisinants.

A. B. J.

Corsier (Vaud)

Quelque 150 sociétaires ont participé, jeudi 23 mars, à l'assemblée générale annuelle en la grande salle de Corsier. Preuve, une fois de plus évidente, de la réjouissante vitalité de la Caisse intervillageoise. Aussi, M. Léon Conne, président, est-il tout particulièrement satisfait, pour son premier exercice, de souhaiter la bienvenue à un nombre si imposant de fidèles.

Doublement satisfait si l'on en juge par son rapport, au vu des progrès manifestes de l'institution. Après une analyse pertinente et détaillée de la situation économique, tant sur le plan mondial que national, M. Conne s'attache à étudier l'activité de la Caisse au cours de l'année écoulée, activité qui se concrétise par une augmentation remarquable du mouvement général, dont il appartiendra au caissier de donner les chiffres.

L'effectif de la société s'est augmenté d'une unité (3 départs pour 4 arrivées) et se monte actuellement à 214 membres. Le Comité de direction travaille en étroite collaboration avec le Comité de surveillance, et chaque cas soumis à son attention est examiné avec le maximum d'objectivité et de soin.

M. le président tient à exprimer sa gratitude à tous ses collaborateurs, et particulièrement au caissier, M. Alfred Taverny, dont le travail consciencieux et les compétentes qualités lui ont valu des éloges flatteurs et mérités de la part des vérificateurs de l'Union suisse à Saint-Gall. Il rend hommage également à son prédécesseur, M. Alfred Delafontaine, qui s'est dévoué pendant

30 ans et qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine, et qui a largement contribué à l'évolution de l'institution.

Un appel à une collaboration toujours plus poussée termine ce rapport fort apprécié.

Le caissier commente à son tour le sens des chiffres du résumé remis à chaque sociétaire, et donne toutes précisions sur les opérations en incessante augmentation et qui accusent, à fin 1960, un mouvement de fr. 7 200 000.—

Le bilan se balance par fr. 2 392 060.15, avec des réserves de fr. 173 326.03 contre 164 456 fr. 98 en 1959. Cette ligne ascendante démontre bien l'emprise sans cesse croissante de la Caisse dans nos villages. M. Taverny termine son analyse des comptes annuels en adressant une pensée de reconnaissance à M. Edouard Brune, premier gérant de la Caisse, pour tout ce qu'il a apporté à la bonne marche de l'œuvre qu'il avait commencée il y a 47 ans.

La précieuse collaboration de M. Louis Pasche, lors des travaux de bouclement de fin d'année, n'est point oubliée, pas plus d'ailleurs que la fidélité et la compréhension des membres.

En un exposé concis, M. Louis Volet, président du Comité de surveillance, ne peut que confirmer les impressions de profonde satisfaction enregistrées au vu du travail effectué par les organes responsables et des résultats obtenus. Il s'associe aux éloges adressés et propose l'adoption des comptes annuels de 1960, ainsi que l'octroi d'un intérêt brut de 5% aux parts d'affaires. Des remerciements sont adressés au Comité de direction ainsi qu'au dévoué caissier. L'assemblée unanime et sans discussion admet les comptes, les rapports et les conclusions.

Les élections statutaires confirment par acclamations les membres des organes responsables dans leurs fonctions. Par suite du départ de M. Henri Gilliard, M. Emmanuel Taverny passe au Comité de direction tandis que M. Aloïs Broyon, municipal à Jongny, est appelé à siéger au Comité de surveillance.

Aucune proposition individuelle, on passe à la partie récréative, non sans avoir, en guise d'agréable transition, effectué le paiement du dividende des parts d'affaires.

Présentés par M. F. Favez, photographe, les deux films qui suivirent, de remarquable qualité, entraînent les spectateurs à la suite d'une expédition géologique dans la jungle australienne, et, par contraste, dans l'Antarctique en compagnie, en 1955, des courageux préparateurs de la célèbre traversée du continent blanc par Fuchs et Hillary. Deux bandes comiques complétaient cet agréable programme.

R. B.

Orvin (Jura)

Notre 23^e assemblée générale fut relativement bien revêtue, et les copies de bilans distribuées préalablement permirent aux participants de se familiariser avec les chiffres qui allaient être énoncés.

Après les formalités habituelles d'ouverture des débats, M. R. Léchet, qui présidait pour la première fois nos délibérations, fit un tour d'horizon avant de rapporter sur l'activité du Comité et de la Caisse en particulier. Nous n'avons pas, dit-il, la prétention de voir notre bilan s'enfler chaque année dans des proportions qui dépasseraient le cadre d'une activité normale, mais nous sommes heureux de constater un progrès constant. Puis, après avoir remercié ses collaborateurs, le président exprima sa gratitude aux corporations qui utilisent nos services. En terminant son exposé, il formula des vœux de guérison à l'adresse de notre ancien président M. W. Auroi, qui durant 22 ans fut sur la brèche.

Le caissier dit son plaisir renouvelé de présenter des comptes, qui, une fois de plus, bouclent avantageusement. Chaque rubrique fut illus-

trée de comparaisons avec les boucllements antérieurs.

Relevons quelques chiffres: les 352 carnets d'épargne encore ouverts représentent 778 000 fr. et les comptes-courants créanciers 202 000 fr., tandis que les obligations ne varient pas beaucoup, fr. 69 000.—

Cela représente plus d'un million de francs qui nous sont confiés et que nous gérons avec le désir de mériter la confiance ainsi témoignée. Après avoir remercié les déposants, le caissier donne ensuite quelques détails sur le placement des fonds confiés: prêts hypothécaires 814 000 fr., autres prêts fr. 61 000.—, avances en compte courant fr. 41 000.—, placements à l'Union fr. 173 000.—

Le service des intérêts est satisfaisant, quelques rappels ont cependant été adressés à ceux qui oublient que la discipline est à la base de nos statuts. Enfin le caissier dénonça une fois encore les achats à tempérament, en espérant que les Chambres fédérales prendront sous peu des mesures pour mettre les acheteurs trop naïfs à l'abri de surprises cuisantes telles que certains les ont connues.

M. P. Villars, président du Conseil de surveillance, n'eut pas à faire un long procès pour avoir accepté les comptes de 1960 qui soldent par un boni de fr. 5980.05, portant nos réserves à fr. 55 349.15.

M. le maire Chs Mottet se fit l'interprète des autorités pour féliciter les dirigeants de la Caisse pour les nouveaux lauriers conquis. Il exprima l'espoir que déposants et emprunteurs prendront toujours plus le chemin de la Caisse de crédit mutuel, valeur morale évidente pour le village.

Au début de cet exercice, nous avons déploré le décès d'un bon collaborateur du Comité, M. Flückiger, auquel nous rendons encore hommage par quelques instants de silence. Son remplacement s'impose et, après deux tours de scrutin, M. Alf. Glauser est élu. Nos félicitations.

L'assemblée se termine par la distribution de l'intérêt de la part sociale et nous nous retrouvons en fin de soirée pour le verre de l'amitié.

J. M.

Courgenay (Jura)

Samedi soir 15 avril, la Caisse de crédit mutuel a tenu ses assises annuelles.

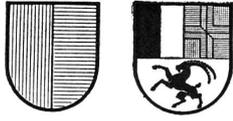
La séance fut ouverte par le président du Comité de direction, M. Simon Kohler, conseiller national. Après la désignation de deux scrutateurs et la lecture du procès verbal, M. Kohler présente un rapport fouillé sur notre économie locale et nationale. Il analysa le développement de notre pays, ses investissements et les mouvements monétaires à la suite des apports de titres de l'étranger, conséquences de la fixation du taux de l'intérêt pratiquée au cours de l'année écoulée.

Il fit part en outre de l'augmentation constante de la Caisse locale, montra l'aide qu'elle apporte à toutes les classes de la population et sa contribution à la vie locale.

L'exposé détaillé du caissier, M. Ariste Ritzenthaler, démontra que l'activité de la Caisse de crédit mutuel devient de plus en plus importante et que pour son 15^e exercice, une augmentation réjouissante peut être enregistrée. Au cours du dernier exercice, le roulement de la Caisse a atteint l'imposant chiffre de fr. 2 513 243.— en 2015 opérations. Le bénéfice de 1960 s'élève à fr. 10 053.20, alors que la réserve est fixée à fr. 73 693.24. Le caissier termine son exposé en fournissant le détail de la rubrique des charges qui est de l'ordre de fr. 66 270.39. Les comptes annuels, ainsi présentés, furent approuvés par acclamation. Le président remercia M. Ritzenthaler et le félicita chaleureusement pour la bonne gestion de sa caisse.

Pour clore la séance, M. Bregnard, instituteur,

(Suite page 79 avec Alle (Jura))



Sviluppo delle casse rurali raiffeisen

Cantone Ticino

	1959	1960	Aumento
Casse	63	67	4
Soci	3 609	3 978	369
Libretti	7 216	8 176	960
Depositi	25 712 105.34	32 108 201.95	6 396 096.61
Riserve	427 979.24	544 591.68	116 612.44 (27,2 %)
Movimento	60 394 064.31	73 338 540.69	12 944 476.38
Bilancio	31 183 787.34	38 803 301.80	7 619 514.46 (24,4 %)

Grigione Italiano

	1959	1960	Aumento
Casse	7	7	—
Soci	580	602	22
Libretti	1 335	1 437	102
Depositi	1 823 985.02	2 185 476.80	361 491.78
Riserve	68 642.50	84 362.05	15 720.45 (22,9 %)
Movimento	5 786 548.70	6 982 967.07	1 196 418.37
Bilancio	3 886 466.42	4 462 752.35	576 285.93 (14,8 %)

zata alla Cassa Rurale. Questa piccola spesa supplementare è compensata dalla sensibile riduzione dei richiami.

* * *

CONTABILITA

Nel controllo dei conti annuali, e più precisamente del conto « perdite e profitti », abbiamo notato spesso delle registrazioni inesatte. Durante le revisioni segnaliamo ai cassieri il modo esatto di registrazione, ma dato che sovente i nostri schiarimenti verbali vengono dimenticati, indichiamo in questa sede i diversi casi.

* * *

Assegni familiari. I cassieri con figli che non hanno ancora raggiunto il diciottesimo anno di età o in casi speciali (studi, ecc.) il ventesimo, hanno diritto a questi assegni. Parecchi cassieri, quando ricevono l'accredito dell'Unione a loro favore, procedono ad una registrazione inutilmente complicata. Essi accreditano dapprima l'importo al conto « perdite e profitti », addebitandolo al conto corrente dell'Unione; in seguito registrano il prelevamento a contanti dell'ammontare dell'assegno, a debito del conto « perdite e profitti ». Ora, questo ultimo conto non ha assolutamente niente a che vedere con l'operazione in parola. La registrazione esatta da eseguire, allorché il cassiere riceve l'accredito e preleva l'importo bonificatogli è: uscita di cassa a debito dei conti correnti (conto dell'Unione).

* * *

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Io e un mio vicino possediamo due fondi. Si tratta di strisce piuttosto strette ma che hanno una notevole profondità. Cambiando parte dei terreni, si aumenterebbero i loro valori poichè potrebbero divenire terreni fabbricabili. Come si deve fare per eseguire una operazione del genere?

R. — Trattasi di una permuta parziale. In tal caso occorre in primo luogo far capo al geometra tenitore della mappa comunale. Il geometra dovrà allestire l'atto di mutazione dopo di che le parti dovranno recarsi da un notaio per far rogare l'atto di permuta. Il notaio provvederà poi alle necessarie iscrizioni a Registro fondiario.
Avv. Emilio Induni.

Dalla pratica

Benestare al 31 dicembre. — Non appena i conti sono chiusi ed approvati, tutti i titolari di un conto corrente devono venire invitati a firmare il consueto benestare.

I rapporti di revisione dello scorso anno attestano un reale progresso in questo settore. Tuttavia, qua e là, si è ancora lontani dalla meta che consiste nell'avere per ogni conto corrente aperto a fine anno un bene-

stare debitamente firmato. È indispensabile la firma del titolare del conto o di persona alla quale è stata conferita procura scritta. Per enti pubblici, società, consorzi, occorre la firma del presidente e segretario.

Se è relativamente facile ottenere questo indispensabile documento dai debitori, verso i quali la Cassa può esercitare eventualmente una certa pressione, certi creditori fanno spesso l'orecchio del mercante ai richiami del cassiere. Il sistema introdotto da un cassiere ha dato dei buoni risultati e consiste nell'unire all'invio del formulario col benestare una busta affrancata indiriz-

Interessi sul conto corrente con l'Unione.

— Al 30 giugno ed al 31 dicembre le Casse ricevono dalla Centrale un estratto conto con il dettaglio degli interessi. Sulla base di tale estratto si deve chiudere ogni volta il conto dell'Unione nel Mastro, riportando il saldo a nuovo.

I dati relativi alle piccole spese, formulari, ecc., devono essere registrati nel Giornale quando si ricevono tali estratti di conto. *Gli interessi non devono invece venir registrati nel Giornale*; essi saranno iscritti in blocco, alla fine dell'anno, con gli interessi degli altri conti, in base all'Estratto annuale dei conti correnti.

Interessi sulle quote sociali e multe. — Le assenze ingiustificate di soci all'assemblea generale sono soggette alla multa regolamentare di due franchi, importo che viene dedotto dall'interesse sulla quota sociale. Il cassiere non deve però registrare

semplicemente l'ammontare totale effettivamente pagato (interessi meno multe). Egli deve procedere, in primo luogo, alla registrazione dell'intero ammontare degli interessi netti dovuti ai soci (uscita di cassa a debito di « perdite e profitti »). Questo

importo deve corrispondere a quello iscritto nei transitori passivi dei conti dell'esercizio precedente. In secondo luogo registrerà le multe, quale entrata di cassa a credito di « perdite e profitti ».

Notizie delle Casse

Bioggio

Alla presenza di un folto gruppo di soci, si è tenuta sabato scorso nella Sala Municipale di Bioggio, la prima assemblea dei soci della neocostituita Cassa Rurale.

Aprì la seduta il presidente signor Cornelio Moccetti, illustrando l'attività della Cassa in neanche due mesi di attività ed augurandosi che questa benefica istituzione possa, in avvenire, rendere indipendente il Comune di Bioggio dal lato finanziario.

Il solerte cassiere, signor Franco Soldati, ripassò posta per posta il bilancio, dando ai presenti ampi ragguagli sull'attività bancaria svolta per il tramite della Cassa. Il sindaco di Bioggio, signor Pietro Zappa, a nome del Comitato di sorveglianza, elogiò l'operato della Direzione e del cassiere, invitando i presenti ad appoggiare maggiormente questa istituzione.

Dopo aver approvato i conti per il 1960 (la somma di bilancio è di fr. 75 806.85, importo alquanto riguardevole in neanche due mesi di attività) i soci approvarono la proposta della Direzione e della Sorveglianza di ammettere nella circoscrizione della Cassa il Comune di Bosco Luganese e la frazione di Serocca d'Agno.

Dopo la seduta, durante la quale funzionarono da scrutatori il Reverendo Parroco Don Bonanomi ed il signor Guerrino Bernasconi, i soci ebbero la sorpresa di vedersi onorati di un rinfresco offerto dalla Carpano S.p.A. tramite il suo rappresentante signor Attilio Moccetti.

Brione Verzasca

Domenica 9 aprile u.s. ebbe luogo l'assemblea annuale della locale Cassa Raiffeisen, giunta al suo quarto anno di attività. Alla stessa hanno partecipato quasi tutti i soci; era presente anche il Prof. Ceppi, presidente della Federazione cantonale, il quale ebbe parole di incoraggiamento e di lode per l'opera svolta a beneficio della popolazione.

Dopo la lettura dei rapporti della Direzione, della Sorveglianza e del cassiere, l'assemblea ha approvato i conti per il 1960 che presentano un movimento di circa fr. 300 000.—, mentre la cifra del bilancio raggiunge fr. 114 000.—.

Alle nomine, in sostituzione del dimissionario E. Bisi è stato nominato A. Gnesa; nella Sorveglianza il posto lasciato vacante dalle dimissionarie M.a Gianettoni ed E. Fancolli venne assegnato a C. Gnesa e V. Scolari.

Coldrerio

Quando nel 1955 venne fondata a Coldrerio la Cassa Raiffeisen, pochissimi sapevano quanto era necessaria per il nostro paese simile istituzione. Ora solo dopo 5 anni di attività la nostra Cassa Rurale sta raccogliendo l'unanime consenso di tutta la popolazione.

La prova è stata data dai nostri cittadini, sabato 18 marzo, in occasione della tenuta dell'assemblea generale ordinaria, svoltasi nella Sala Comunale (gentilmente concessa) alla quale hanno

presenziato una cinquantina di soci e qualche simpatizzante, accolti dai dirigenti con viva soddisfazione e che vedono così ripagati gli sforzi compiuti per lo sviluppo dato alla nostra istituzione.

Il presidente, signor Galli Angelo, aprì l'assemblea alle 20.30 precise, dando il benvenuto a tutti. Il segretario, signor Solcà Ernesto, dà lettura del verbale dell'ultima assemblea che viene approvato.

Il presidente nel suo esauriente rapporto dà una chiara panoramica situazione del movimento raiffeisenista fonte di benessere e di aiuto reciproco.

Il cassiere, con un dettagliato rapporto, dà spiegazioni precise circa l'andamento dell'esercizio 1960, con particolare risalto alla cifra di bilancio che è di fr. 1 415 908.75, con un aumento in confronto del precedente di oltre mezzo milione. L'utile netto ammonta a fr. 3410.30. Il movimento generale raggiunge i fr. 3 604 851.—. Chiudendo il suo rapporto il cassiere esorta i soci e i presenti tutti, ad intensificare la collaborazione e la solidarietà, per il raggiungimento di altri magnifici successi, sottolineando che « Il denaro del paese deve restare in paese a servire la sua popolazione ».

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, signor Croci Elvezio, nel suo rapporto fece notare il sicuro e ottimo andamento dell'opera svolta dai dirigenti della Cassa. Dichiarò che tutti i libri contabili sono ben tenuti ed i conti in perfetta regola, proponendo l'approvazione dei conti annuali e del bilancio, ciò che avvenne all'unanimità.

Come altre norme statutarie si procedeva alla nomina di 3 membri, il signor Bianchi Leonardo, del Consiglio di sorveglianza, uscente, viene riconfermato. Della Direzione scade il signor Soldini Cherubino, vice-presidente, che viene pure rieletto in carica.

Con vivo rammarico di tutti i dirigenti, viene accettata la proposta del signor Fontana Giovanni, di lasciare la carica di membro del Comitato di Direzione, per ragioni di salute; a lui vadano i migliori auguri di una perfetta guarigione e i più vivi ringraziamenti per l'attiva e feconda collaborazione.

Venne eletto al suo posto il signor Veri Luciano, giovane serio e volenteroso, che saprà sicuramente accaparrarsi la fiducia dei dirigenti e soci.

Con il pagamento dell'interesse sulle quote sociali terminano le trattande dell'ordine del giorno. Il presidente dichiara chiusa l'assemblea, non senza prima aver calorosamente ringraziato gli intervenuti a averli invitati a perseverare per il maggior sviluppo della nostra istituzione.

b. e.

Cugnasco

Domenica 26 marzo u.s. è stata tenuta l'assemblea generale della nostra Cassa Raiffeisen.

Il presidente signor Mo. Foiada ha fatto rilevare specialmente il notevole sviluppo della nostra Cassa, che alle origini, otto anni or sono, contava appena sedici soci ed un bilancio di fr. 76 000.—, mentre a fine 1960 i soci erano ben 57 e la cifra di bilancio di oltre mezzo milione; aumento dovuto in parte al fatto che la circoscrizione di attività della Cassa è stata estesa, lo scorso anno, anche al territorio di

Gerra Piano. Egli ha poi espresso il suo profondo rincresco per le dimissioni del cassiere signor Lino Calzascia, il quale non può più ricoprire tale carica per ragioni di incompatibilità col suo nuovo impiego. Al cassiere uscente vadano i migliori ringraziamenti per l'ottimo suo lavoro a favore della nostra provvida istituzione.

L'assemblea ha nominato alla carica di cassiere il giovane signor Diego Giulieri, al quale esprimiamo le nostre felicitazioni e gli auguri più sinceri.

Alle nomine statutarie sono stati confermati i membri uscenti, meno uno della Sorveglianza che è stato sostituito dal signor Paolo Pura.

Lamone

Si è tenuta domenica 9 aprile nel salone parrocchiale l'assemblea generale ordinaria della locale Cassa Rurale. I soci hanno preso atto dei rapporti presentati dagli Organi direttivi e dal cassiere, approvando i conti chiusi con un lusinghiero successo, segnando un altro passo in avanti verso la stabilità costruttiva della banca locale. All'ottavo esercizio infatti la cifra del bilancio supera la somma di fr. 800 000.—, mentre l'utile netto conseguito per il 1960 ammonta a fr. 2612.45.

L'aumento del numero dei soci e l'incremento del giro di affari sono la migliore testimonianza del benefico influsso che l'istituzione mutualistica ha sulla economia locale e della fiducia di cui sono circondati dirigenti e cassiere.

Leontica

Alla presenza di un buon numero di soci si è tenuta il 12 aprile u.s., nella sala comunale, l'assemblea generale ordinaria della nostra Cassa Rurale nel suo secondo anno di attività. Il presidente Beretta Elvezio aprì l'adunanza porgendo il benvenuto a tutti i presenti. Dopo lettura ed approvazione del verbale dell'ultima seduta, lo stesso presidente a nome del Comitato di direzione lesse il rapporto sull'attività svolta dalla cassa rilevando i risultati soddisfacenti raggiunti dopo 19 mesi di vita del soldalizio. L'avanzo netto riportato è di fr. 170.90. Avanzo esiguo ma altrettanto significativo per una Cassa ancora giovane, composta di una modesta cerchia di operatori del ceto rurale. Sarebbe errato giudicare l'attività unicamente dal volume del suo bilancio perchè non è dai milioni che si può giudicare l'opera e l'operato di una cassa. Ciò che conta è il contributo sostanziale di benessere apportato alla vita economica e sociale di un paese.

Per il consiglio di sorveglianza il presidente signor Mario Gandolfi rassegnava il rapporto proponendo l'approvazione dei conti dopo aver messo in rilievo l'opera attiva dei dirigenti, la buona amministrazione e compiacendosi dei risultati conseguiti dalla Cassa.

A sua volta il cassiere signor Gianella-Toschini Vincenzo dava lettura dettagliata del resoconto in esame dal quale risulta che i soci sono attualmente 46. Cifra del bilancio fr. 65 472.53. Movimento generale fr. 314 798.62 con 228 operazioni. I conti venivano infine approvati alla unanimità dei soci presenti unitamente all'interesse sulle quote sociali da ripartire per il 1960. Alle nomine statutarie, i membri uscenti del Comitato di direzione e del Consiglio di sorveglianza venivano

rieletti a pieni voti.

Al termine della riunione il presidente ringraziava gli intervenuti, i colleghi del Comitato e del Consiglio di sorveglianza. A nome di tutti veniva poi rivolto un particolare ringraziamento all'attivo cassiere sempre a disposizione, per la sua zelante e fidata tenuta della cassa. Ai soci presenti veniva raccomandato di voler sempre più intensificare lo sforzo comune affinché la Cassa possa migliorare e sviluppare sempre più le proprie condizioni finanziarie secondo i principi che la reggono, così da poter anche contribuire alla soluzione di altri problemi e iniziative di natura locale.

X.

Loco

Il 16 marzo ebbe luogo nella sala Comunale l'assemblea generale ordinaria della Cassa Rurale nel tuo terzo anno di attività. Alla riunione parteciparono una trentina di soci, gli altri scusarono la loro assenza.

Il signor Walter Wetzel, presidente della Direzione, presentò il rapporto di attività dell'anno 1960 nel corso del quale la Cassa Raiffeisen rinforzò notevolmente la sua posizione nella nostra regione dando alla stessa un nuovo impulso allo sviluppo e al progresso nei diversi settori economici. Il cassiere signor Serafino Schira nel suo rapporto rese omaggio a tutti coloro che collaborarono all'escisa di questa provvida istituzione bancaria che rende la regione indipendente nel campo finanziario. Il bilancio d'esercizio è stato chiuso con fr. 209 517.65, mentre il movimento generale (272 operazioni) si chiudeva con fr. 497 699.22. I libretti di deposito emessi sono 62, esistono inoltre una diecina di obbligazioni ed alcuni conti correnti. Il numero dei soci è aumentato di 8 portando così il totale a 42; le domande di prestito sono pure andate aumentando, al 31 dicembre erano stati concessi prestiti per fr. 96 300.— parte a privati parte a istituti pubblici, inoltre fr. 90 000.— impiegati in conti speciali presso l'Unione.

A nome del Consiglio di sorveglianza il presidente signor Renato Schira informò l'assemblea sulla loro attività di controllo, fece un elogio alla Direzione e al cassiere e invitò l'assemblea ad approvare il tasso d'interesse sulla quota sociale del 3% nonchè i conti, dandone scarico agli organi responsabili. I conti vennero approvati all'unanimità.

Terminato lo svolgimento dell'ordine del giorno il presidente dichiarava chiusa l'assemblea, non senza prima aver ringraziato calorosamente gli intervenuti e averli invitati a voler fare opera di propaganda e di persuasione per il maggiore e continuo sviluppo della nostra istituzione.

Olivone

La sera di sabato 8 aprile, con numerosa partecipazione di soci, ha avuto luogo nella sala comunale, l'assemblea generale ordinaria della Cassa Rurale.

Approvato senza discussione l'ultimo verbale, l'assemblea ha ascoltato la relazione del presidente della Direzione, signor Mazzoleni, il quale ha illustrato lo sviluppo registrato dalla Cassa nel suo secondo anno di attività. Compiacendosi per il lusinghiero risultato e la collaborazione di tutti i soci, ha ringraziato gli stessi per il loro contributo morale e materiale, ha reso omaggio in modo particolare ai membri degli Organi dirigenti ed al nuovo cassiere per il proficuo lavoro compiuto.

Il cassiere signor Aspari, iniziando la presentazione dei conti, esauriente e particolareggiata, si da rendere edotti i presenti sul significato di ogni cifra e operazione, ha espresso la soddisfazione provata al momento di dar scarico del suo operato, mentre in pochi mesi ha constatato con

piacere come il ritmo di attività abbia assunto proporzioni insperate e la benefica istituzione cominci a fornire tangibili prove del suo lodevole scopo. Con 190 operazioni, il movimento generale ammonta a oltre fr. 421 000.—, l'utile dello esercizio a fr. 122.10, mentre il bilancio si aggira sui fr. 170 000.—.

Sentito da ultimo il rapporto e le proposte del Consiglio di sorveglianza presentate dal suo presidente, signor Marco Zanetti, i conti sono stati

approvati e l'assemblea ha proceduto alle nomine statutarie, confermando tacitamente in carica i membri uscenti di entrambi gli Organi esecutivi ed il cassiere.

Al secondo anno di vita la nostra Cassa Rurale ha raggiunto dei risultati insperati, ed i soci che la compongono, ora in numero di 76, possono essere soddisfatti di aver apprezzato i principi riaffieffisti, intesi a promuovere il progresso economico e sociale del paese.

(Suite de la page 76.)

présenta trois films intéressants.

L'assemblée fut ensuite levée et tous les participants se retrouvèrent à l'Auberge de l'Helvétia autour du verre de l'amitié offert par la société.

O. C.

Alle (Jura)

Notre Caisse locale a tenu samedi 25 mars sa 35^e assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Lucien Riat, vice-président du Comité de direction. Avant toute délibération, les sociétaires marquèrent par une minute de silence la mémoire de MM. Jos. Oriet et Jos. Riat, président, décédés au cours de l'exercice écoulé.

Puis M. Jos. Hubleur, caissier, donna connaissance des différents postes des comptes 1960. Les dépôts d'épargne se sont montés à 465 859 fr. 20 et atteignent aujourd'hui la somme de fr. 2 232 755.35, tandis que les obligations se montent à fr. 768 000.—. Le bilan s'élève à

fr. 3 387 801.87 et le bénéfice réalisé durant l'exercice écoulé à fr. 13 848.08, intégralement versé aux réserves atteignant actuellement fr. 157 042.72.

Après l'exposé du caissier, M. Adolphe Burgerey, président du Conseil de surveillance, rapporte que les contrôles de caisse, l'octroi des prêts et l'examen des rapports de révision de l'Union de Saint-Gall permettent de porter un jugement très élogieux sur la situation financière et la gérance de la Caisse.

Au tractandum « élections », MM. Roger Roth et Robert Mamie sont élus à l'unanimité en remplacement des titulaires au Comité, décédés, alors que M. Lucien Riat est désigné comme président du Comité de direction.

L'intérêt destiné aux parts sociales est ensuite distribué et le président lève l'assemblée, très revêtu, lui proposant de remettre à l'année prochaine une petite manifestation marquant ce 35^e exercice.

J. H.

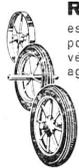
études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

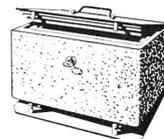
Roues
essieux, freins
pour tous
véhicules
agricoles
avec pneus
ou pneus
pleins.
Roues pour
brouettes.
Changement
du cercle
pour roues à pneu.



FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

Imprimerie Favre & Favre S.A. Lausanne

Ce signe de nos représentants:



vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.

Attention aux imitations!

Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

La Suisse raiffeiseniste à fin 1960

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1960

1066 Caisses Raiffeisen

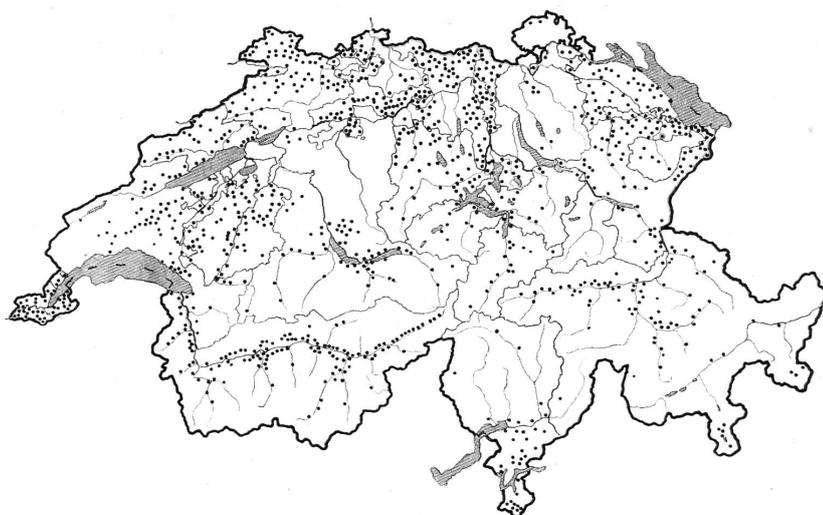
dont

327 en Suisse romande

624 en Suisse alémanique

74 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Sommes du bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	540	1 840	4 915	235	6 168	9 278
Appenzell R.-I.	3	262	1 682	4 294	163	5 050	8 390
Argovie	96	13 596	71 486	158 891	10 998	237 237	423 880
Bâle-Campagne	14	2 949	11 929	29 984	1 775	48 572	111 857
Berne	143	13 852	51 498	123 830	6 049	163 052	284 641
Fribourg	71	7 764	41 197	84 478	5 587	120 123	207 040
Genève	35	2 479	6 708	21 753	1 353	40 262	131 303
Glaris	1	186	921	2 550	97	2 846	2 789
Grisons	88	6 474	22 755	38 122	2 689	75 430	162 782
Lucerne	45	5 630	38 853	62 112	3 347	84 387	273 406
Neuchâtel	30	2 612	10 889	21 198	1 155	32 027	55 798
Nidwald	5	583	4 527	8 154	446	9 827	21 635
Obwald	4	517	2 718	5 370	316	7 498	11 416
Saint-Gall	83	17 256	103 443	235 510	18 535	376 989	1 003 695
Schaffhouse	3	396	2 067	4 400	336	7 283	9 935
Schwyz	14	2 478	15 297	25 986	1 525	36 099	62 823
Soleure	75	11 447	62 966	140 406	9 458	200 922	318 362
Tessin	67	3 978	170	279	545	38 803	73 338
Thurgovie	46	7 070	34 920	87 829	8 718	178 997	466 552
Uri	17	1 672	7 905	14 093	754	17 463	27 006
Valais	126	14 981	42 092	104 207	5 887	159 822	279 121
Vaud	75	6 857	23 298	52 674	4 522	82 359	181 943
Zoug	12	1 770	7 968	15 644	655	22 429	66 147
Zurich	10	839	4 011	8 630	756	16 379	38 942
1960	1 066	126 188	571 140	1 255 309	85 901	1 970 024	4 232 079
1959	1 058	123 147	551 978	1 144 664	80 704	1 810 454	3 852 180
Augmentation en 1960	8	3 041	19 162	110 645	5 197	159 570	379 899

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 4 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs